
Langue : Français
Original : Français
Diffusion : Restreinte

REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

ÉLABORATION DE SCHÉMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT DE HUIT CENTRES URBAINS SECONDAIRES DE MADAGASCAR - SDAUM -

RAPPORT D'ÉVALUATION

Abidjan, Novembre 2015

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	VI
1 CONTEXTE	1
1.1 ORIGINE DU PROJET.....	1
1.2 STRATÉGIES ET PRIORITÉS DU SECTEUR.....	1
1.3 DÉFINITION DU PROBLÈME.....	2
1.4 BÉNÉFICIAIRES ET ACTEURS.....	5
1.5 JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA FAE.....	5
2 DESCRIPTION DU PROJET	6
2.1 OBJECTIF DU PROJET.....	6
2.2 RÉSULTATS À LONG TERME.....	6
2.3 RÉSULTATS À MOYEN TERME.....	6
2.4 RÉSULTATS À COURT TERME.....	6
2.5 ACTIVITÉS.....	6
2.6 GESTION DES RISQUES.....	9
2.7 COÛTS DU PROJET ET FINANCEMENT.....	10
3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET	11
3.1 BÉNÉFICIAIRE DU DON ET AGENCE D'EXÉCUTION.....	11
3.2 ORGANES DE MISE EN ŒUVRE.....	11
3.3 PLAN DE PERFORMANCE.....	11
3.4 DISPOSITIONS DE PASSATION DES MARCHÉS.....	12
3.5 MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT.....	15
3.6 GESTION FINANCIÈRE.....	16
3.7 SUIVI, ÉVALUATION ET RAPPORTS.....	16
4 BÉNÉFICES DU PROJET	17
4.1 EFFICIENCE ET EFFICACITÉ.....	17
4.2 DURABILITÉ.....	17
4.3 ASPECTS TRANSVERSAUX.....	17
5 CADRE JURIDIQUE.....	18
5.1 INSTRUMENT LÉGAL.....	18
5.2 CONDITIONS ASSOCIÉES À L'INTERVENTION DE LA BANQUE.....	18
5.3 CONFORMITÉ AVEC LES POLITIQUES DE LA BANQUE.....	19
6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	19
6.1 CONCLUSION.....	19
6.2 RECOMMANDATIONS.....	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Risques identifiés et mesures d'atténuation.....	10
Tableau 2 : Répartition des coûts par composante et par source de financement (1000 €).....	10
Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépense (1000 Euros).....	10
Tableau 4 : Plan de performance global du projet.....	12
Tableau 5 : Différentes catégories de dépenses et modalités de passation de marchés (1000 Euros).....	13
Tableau 6 : Répartition des ressources par mode de paiement (1000 €).....	15
Tableau 7 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE (1000 €).....	16

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Détail des coûts du projet.....	21
Annexe 2 : Plan de passation des marchés du projet.....	23
Annexe 3: Calendrier d'exécution du projet.....	24
Annexe 4: Évaluation Simplifiée du dispositif de la Gestion Financière pour la FAE.....	25
Annexe 5: Termes de référence provisoires de la mission de l'étude d'élaboration des SDAU.....	28
Annexe 6 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE.....	40

EQUIVALENCES MONÉTAIRES NOVEMBRE 2015

1 UC = EUR	1,27
1 UC = MGA	4 524,44
1 EURO = MGA	3 568,36

LISTE DES ACRONYMES

AMCOW	Conseil des ministres africains sur l'eau
ANO	Avis de non objection
APD	Avant-projet-détaillé
AR	À renseigner
AT	Assistance technique
ASSMA	Projet Assainissement à Mahajanga
AWF	African water facility
BAD.	Banque africaine de développement
CL	Collectivité locale
CTC	Comité technique central
CTL	Comité technique local
CUS	Centre urbain secondaire
DREAH	Direction régionale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène
DAO	Dossier d'appel d'offres
EAH	Eau assainissement hygiène
EIES	Étude d'impact environnemental et social
FAD	Fonds africain de développement
FAE	Facilité africaine de l'eau
FNRE	Fonds national pour les ressources en eau
GIDU	Gestion intégrée des déchets et des eaux pluviales en zone urbaine
GIEU	Gestion intégrée des eaux urbaines
GWP	Global water partnership / Partenariat mondial de l'eau
HTVA	Hors taxe sur la valeur ajoutée
IFPB	Impôt foncier sur les propriétés bâties
INSTAT	Institut national de la statistique
MEAH	Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène
PTAB	Plan de travail annuel et budget
PV	Procès-verbal
RAF	Rapport atelier de formation
RAT	Rapport d'activité trimestriel
REU	Redevance sur les eaux usées
ROM	Redevance sur les ordures ménagères
RRCTL	Rapport de réunion du comité technique local
RRCTC	Rapport de réunion du comité technique central
RRPTF	Rapport de la table ronde des partenaires techniques et financiers
SDAU	Schéma directeur d'assainissement urbain
SFQC	Sélection fondée sur la qualité et le coût
SPM	Spécialiste en passation de marché
UGP	Unité de gestion du projet
WHH	Welt hunger hielfe

CADRE LOGIQUE DU PROJET

Pays et titre du projet: MADAGASCAR – Élaboration de schémas directeurs d'assainissement des huit principales villes secondaires de Madagascar : Tuléar, Antsirabe, Toamasina, Fianarantsoa, Antsiranana, Mahajanga, Taolagnaro et Nosy-Be						
But du projet : Doter les principaux centres urbains secondaires de Madagascar de SDAU et de projets bancables basés sur l'approche de gestion intégrée des eaux et des déchets et susceptible de contribuer à leur résilience au changement climatique						
CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES (R) / MESURES D'ATTÉNUATION (M)
		INDICATEURS (Y COMPRIS LES ICS)	MESURE			
			[Année de référence]	[Année cible]		
IMPACT	Les ménages des centres urbains secondaires de Madagascar sont plus résilients au changement climatique grâce à une gestion intégrée des déchets solides, liquides et des eaux pluviales	Proportion de ménages urbains touchés par un choc lié au climat ou à l'environnement	4,5% [2013]	> 2 % [2030]	Publications de l'Institut National de la Statistique (INSTAT)	R1 : Instabilité des institutions au niveau central M1 : Renforcer le dialogue politique en cours
		Proportion de ménages urbains dirigé par une femme touchés par un choc lié au climat ou à l'environnement/	1,3% [2013]	< 0,5 % [2030]		
EFFETS	Les principales villes secondaires disposent de programme d'investissement dans l'assainissement basé sur la gestion intégrée des déchets liquides et solides	Nombre de villes secondaires de Madagascar disposant de programme d'investissement pour l'assainissement urbain basé sur la gestion intégrée des déchets liquides et solides	-	8 [2018]	Documentation auprès du MEAH, des DREAH et des services techniques des villes ciblées	R2 Résistance des parties prenantes, notamment décideurs et départements ministériels, à épouser de nouvelles approches (GIEU/GIDU) R3 : Absence de ressources financières au niveau des communes pour la mise en œuvre de leur programme d'investissement découlant des SDAU M2 : Organiser des ateliers de formation/sensibilisation des parties prenantes sur la pertinence de l'approche intégrée de l'assainissement urbain M3 : Sensibiliser les PTF pour la mobilisation des RF requises
PRODUITS	Composante 1 : Études d'élaboration des SDAU, APD et DAO					
	1.1 Les schémas directeurs d'assainissement, basés sur l'approche de GIEU/GIDU sont élaborés	Nombre de documents SDAU validés	-	8 [2017]	Rapports finaux du consultant	R4 : Insuffisante participation et appropriation des SDAU par les bénéficiaires M4.1 : Mettre en place dans chaque CL des cadres de concertation réunissant au moins les mairies, les structures déconcentrées concernées (urbanisme, environnement, agriculture, énergie, finance, eau), la société civile M4.2 : Mettre en œuvre une approche participative durant tout le processus d'élaboration des SDAU
	1.2 Les villes secondaires disposent de documents APD et DAO	Nombre de villes disposant de document d'APD et de DAO découlant de leur SDAU	-	4 [2018]	PV de validation des rapports	
	1.3 Les parties prenantes de l'assainissement sont formées à l'approche de GIEU/GIDU	Nombre d'ateliers de formation/sensibilisation à la GIEU/GIDU organisés [à Antananarivo / dans les centres urbains ciblés]	-	[2/8] [2018]	Rapport d'atelier	
	1.4 Les ressources requises pour le financement des projets détaillés sont mobilisées	Taux de mobilisation des ressources financières requises pour exécuter les projets bancables préparés	-	> 75% [2020]	Entretien avec les collectivités locales ciblées Rapport des donateurs	
	Composante 2 : Gestion du projet					
	Les comités techniques locaux sont opérationnels	Nombre de comités techniques locaux mis en place dans les centres urbains ciblés	-	8 [2016]	Arrêté de mise en place des CTL	
	Une Unité de Gestion du Projet du projet est fonctionnelle	Nombre de staff de l'UGP	-	3 [2016]	Documents officiel de nomination du staff signée par le MEAH	
		Nombre de consultants recrutés	-	2 [2016]	Contrat de consultants signés	
		Nombre de réunions/ateliers de coordination/validation organisés [niveau central/niveau municipal] par l'UGP	-	[2/28] [2017]	Rapports et PV des réunions	
Nombre de rapports administratifs [PTAB/RAT/RRCTC/RRCTL/Rap Clôture/RRPTF] élaborés par l'UGP		-	[2/8/28/1/2] [2017]	Rapports de l'UGP validés		
Les partenaires techniques et financiers sont sensibilisés pour le financement des projets	Nombre de tables rondes organisées pour mobiliser les ressources financières	-	2 [2017]	Rapports de l'UGP		

PRINCIPALES ACTIVITÉS	RÉPARTITION DES COÛTS PAR CATÉGORIE DE DÉPENSE (1000 €)																								
<p>Composante 1 : Études des SDAU et des avant-projets détaillés 1.1 - Effectuer les études des schémas directeurs d'assainissement urbain des huit villes secondaires 1.2 - Effectuer les études détaillées pour 4 villes secondaires 1.3 – Former/sensibiliser les acteurs à la GIEU/GIDU</p> <p>Composante 2 : Gestion du projet 2.1 - Mettre en place les organes de gestion du projet aux niveaux du MEAH et dans les communes ciblées 2.2 - Recruter les consultants 2.3 - Organiser l'atelier de lancement du projet 2.4 - Organiser l'atelier de formation/sensibilisation sur l'approche GIEU/GIDU 2.5 - Organiser la table ronde des partenaires techniques et financiers 2.6 - Assurer la coordination des activités du projet 2.7 - Assurer la gestion administrative et financière du projet</p>	Répartition des coûts par composante et par source de financement (1000 €)																								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Composante</th> <th>Coût total</th> <th>FAE</th> <th>Gouvernement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Études des SDAU et des avant-projets détaillés</td> <td>1 560,0</td> <td>1 560,0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Gestion du projet</td> <td>339,0</td> <td>243,5</td> <td>95,5</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>1 899,5</td> <td>1 803,5</td> <td>95,5</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Composante	Coût total	FAE	Gouvernement	1	Études des SDAU et des avant-projets détaillés	1 560,0	1 560,0		2	Gestion du projet	339,0	243,5	95,5		Total	1 899,5	1 803,5	95,5				
	N°	Composante	Coût total	FAE	Gouvernement																				
	1	Études des SDAU et des avant-projets détaillés	1 560,0	1 560,0																					
2	Gestion du projet	339,0	243,5	95,5																					
	Total	1 899,5	1 803,5	95,5																					
Répartition des coûts par catégorie et par source de financement (1000 €)																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Catégorie</th> <th>Coût total</th> <th>FAE</th> <th>Gouvernement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>Biens</td> <td>59,0</td> <td></td> <td>59,0</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Services</td> <td>1 560,0</td> <td>1 560,0</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Fonctionnement</td> <td>280,0</td> <td>243,5</td> <td>36,5</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>1 899,5</td> <td>1 803,5</td> <td>95,5</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Catégorie	Coût total	FAE	Gouvernement	2	Biens	59,0		59,0	3	Services	1 560,0	1 560,0		4	Fonctionnement	280,0	243,5	36,5		Total	1 899,5	1 803,5	95,5
N°	Catégorie	Coût total	FAE	Gouvernement																					
2	Biens	59,0		59,0																					
3	Services	1 560,0	1 560,0																						
4	Fonctionnement	280,0	243,5	36,5																					
	Total	1 899,5	1 803,5	95,5																					
Répartition du financement de la FAE par catégorie et par mode de paiement (1000 €)																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">N°</th> <th rowspan="2">Catégorie</th> <th colspan="2">Financement FAE</th> <th rowspan="2">Total</th> </tr> <tr> <th>En paiement direct</th> <th>Compte spécial</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Service</td> <td>1 540,0</td> <td>20,0</td> <td>1 560,0</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Fonctionnement</td> <td>-</td> <td>243,5</td> <td>236,0</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>1 540,0</td> <td>263,5</td> <td>1 803,5</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Catégorie	Financement FAE		Total	En paiement direct	Compte spécial	1	Service	1 540,0	20,0	1 560,0	2	Fonctionnement	-	243,5	236,0		Total	1 540,0	263,5	1 803,5			
N°			Catégorie	Financement FAE		Total																			
	En paiement direct	Compte spécial																							
1	Service	1 540,0	20,0	1 560,0																					
2	Fonctionnement	-	243,5	236,0																					
	Total	1 540,0	263,5	1 803,5																					

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

A - CONTEXTE

Origine du projet

Les effets cumulés du changement climatique et des crises socio-politiques à Madagascar ont lourdement pesé sur son développement humain (151^{ème} sur 187 pays) et l'accès des populations aux infrastructures. En matière d'assainissement, le taux d'accès a baissé de 53% à 46% de 2004 et 2012. Cette situation a conduit le Gouvernement à définir une nouvelle stratégie nationale sectorielle eau, assainissement et hygiène pour la période 2013 – 2018 dont l'un des axes prioritaires est l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement urbain (SDAU) pour les cinq ex Chefs-lieux de Province (Toliara, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana) et les villes secondaires d'Antsirabe, de Taolagnaro et de Nosy-Be, qui sont les pôles de développement économique du pays avec une population globale d'environ 1,6 million d'habitants. Par la suite, le Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (MEAH) a soumis à la FAE en août 2013 une requête de financement pour l'élaboration desdits SDAU.

Stratégies et priorités du secteur

Les stratégies et priorités sectorielles ressortent dans : (i) la Stratégie nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène pour la période 2013 – 2018 ; (ii) la Politique nationale de décentralisation ; (iii) la Politique nationale de lutte contre le changement climatique ; (iv) le Code de l'eau ; (v) le Code de l'urbanisme et de l'habitat.

Définition du problème

Au plan des infrastructures, le taux d'accès aux toilettes améliorées est de 21%. S'agissant des déchets solides, seule la ville de Nosy-Be dispose depuis 2014 d'un système relativement bien organisé. Les centres urbains de Toliara, Fianarantsoa, Mahajanga et Toamasina ont entamé des études pour la réalisation de station de traitement et de valorisation des déchets. A Antsiranana, Antsirabe et Taolagnaro, aucune action dans ce domaine n'est signalée. Concernant la gestion des eaux pluviales, le réseau de drainage non seulement couvre moins de 10% des superficies, mais est en plus insuffisamment entretenu. Ce faible taux d'accès aux infrastructures et services d'assainissement exacerbe les effets du changement climatique en milieu urbain.

Sur les aspects institutionnels et financiers, en dépit de l'existence d'un cadre relativement complet, déconcentré et décentralisé ainsi que d'un département ministériel unique en charge de tous les sous-secteurs de l'assainissement, le secteur souffre de l'absence de programme d'investissement, de la non-opérationnalisation des différents fonds institués et de coordination des interventions.

S'agissant des défis à relever pour résorber les insuffisances ci-dessus mentionnées l'on retient : (i) asseoir une collaboration et coordination institutionnelles effectives; (ii) faire adopter l'approche de gestion intégrée des déchets urbains comme nouveau paradigme en ce sens que ces déchets sont des ressources pour le développement économique et social; (iii) planifier des actions qui favorisent le développement inclusif; (iv) mettre en place un système approprié de suivi et d'évaluation des programmes sur la base d'indicateurs de performance; (v) Mobiliser les ressources financières pour l'exécution dans les meilleurs délais des projets qui seront issus des SDAU.

Les opportunités sont l'existence : (i) d'un seul département ministériel en charge du secteur, condition favorable pour une meilleure coordination des interventions ; (ii) d'importants périmètres agricoles urbains et périurbains, débouchés potentiels aux sous-produits de traitement des déchets ; (iii) de pratiques de réutilisation énergétique et agricole des déchets pouvant être un socle pour le marketing des sous-produits desdits déchets ; (iv) de nouveaux intervenants privés et associatifs dans l'assainissement ; (v) d'une stratégie nationale sectorielle mettant en relief l'approche de gestion intégrée de l'eau comme base de toutes les actions dans le secteur.

Bénéficiaires et acteurs

Les bénéficiaires du projet sont les 8 centres urbains secondaires qui disposeront de SDAU, les structures centrales et déconcentrées, les organisations de la société civile, les prestataires de services dont les capacités seront renforcées en matière de gestion intégrée des déchets urbains (GIDU).

Justification pour l'intervention de la FAE

L'amélioration de la gouvernance du secteur de l'assainissement à travers les SDAU et le renforcement des capacités en GIDU d'une part, et la préparation de projets bancables d'autre part, font partie des trois piliers de la stratégie de la FAE qui justifient son intervention dans le financement du projet.

B - DESCRIPTION DU PROJET

A long terme, le projet vise à améliorer le niveau et le cadre de vie des populations urbaines de Madagascar grâce à la gestion intégrée des ressources dont regorgent les déchets urbains et à renforcer la résilience des centres urbains au changement climatique en vue de leur développement économique.

Les principaux résultats à court terme sont: (i) les parties prenantes de l'assainissement aux niveaux central et décentralisé sont formées et sensibilisées à la gestion intégrée des déchets en milieu urbain ; (ii) les principales villes secondaires disposent de schéma directeur d'assainissement fondés sur l'approche de gestion intégrée des déchets urbains; (iii) au moins 4 centres urbains disposent de projets bancables découlant de leur SDAU ; (iv) les ressources financières requises pour la mise en œuvre des projets prioritaires sont mobilisées.

Le projet, d'un coût estimé à 1 899 000 € dont 1 803 500 € financés par la FAE, est structuré en 2 composantes : (i) études d'élaboration de SDAU, des APD et DAO ; (ii) gestion du projet.

Le projet sera géré par le MEAH qui mettra en place une Unité de gestion (UGP), composée d'un chargé de gestion, d'un/une assistant/e comptable et d'un chargé de passation de marché. Cette structure s'appuiera d'une part sur un comité technique au niveau central, composé des différents départements ministériels impliqués dans l'assainissement, et d'autre part par les acteurs publics, privés et associatifs de l'assainissement au niveau des centres urbains ciblés.

C - RECOMMANDATION

Le projet est en ligne avec les priorités du Gouvernement et avec celles de la Facilité africaine de l'eau. Il est alors recommandé l'approbation de son financement à hauteur d'un montant ne dépassant pas 1 803 500 € ; le premier décaissement est conditionné par l'ouverture d'un compte spécial et la désignation du personnel de l'UGP.

1 CONTEXTE

1.1 Origine du projet

1. Les effets cumulés du changement climatique à Madagascar et des crises socio-politiques avec la suspension provisoire des projets de développement ont lourdement pesé sur le développement humain du pays (151ème sur 187) et l'accès des populations aux infrastructures. En 2012, quatre malagasy sur cinq vivaient au-dessous du seuil de pauvreté (soit moins de 2 USD par jour). Entre 2004 et 2012, le taux d'accès à l'assainissement a baissé de 53% à 46%.
2. Cette situation a conduit le Gouvernement à définir dès 2013, une nouvelle stratégie nationale sectorielle eau, assainissement et hygiène pour la période 2013 – 2018 dont un des axes stratégiques est l'élaboration de schémas directeurs d'assainissement urbain (SDAU) pour les cinq ex Chefs-lieux de Province (Toliara, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana) et les villes secondaires d'Antsirabe, de Taolagnaro et de Nosy-Be, pôles de développement économique du pays avec une population globale d'environ 1,6 million d'habitants.
3. Eu égard aux différents engagements de l'Etat malagasy en matière d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, le ministère en charge de ce secteur – MEAH, a jugé nécessaire de donner la priorité à la mise en œuvre du plan d'investissement. C'est ainsi que la mission d'identification de la Facilité africaine de l'eau (FAE) d'avril 2013 a été mise à profit par le MEAH, pour soumettre une proposition de projet relative à l'élaboration des SDAU des villes suscitées, en application de la stratégie nationale sectorielle.
4. L'analyse de la proposition avait conduit la FAE et le MEAH à s'accorder initialement uniquement sur la ville de Toliara pour l'élaboration du SDAU. Lors de la mission d'évaluation en mars 2015, il a été noté que des projets sur les déchets solides et les boues de vidange étaient en cours d'exécution avec l'appui de la coopération allemande à travers l'ONG WHH. De même, la coopération française y envisageait des actions dans le domaine de voirie urbaine. Ainsi, après requête du MEAH, il a été convenu d'étendre le projet à d'autres centres urbains en conformité à la requête initiale ; à savoir : Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana, Antsirabe, Taolagnaro et Nosy-Be en plus de Toliara.

1.2 Stratégies et priorités du secteur

5. Les stratégies et priorités sectorielles ressortent dans les documents ci-après :
 - la Stratégie nationale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène 2013 – 2018 dont les axes prioritaires sont le développement de : (i) l'accès à l'eau potable ; (ii) l'accès aux infrastructures d'assainissement ; (iii) la gestion intégrée des eaux urbaines ; (iv) le Partenariat public privé (PPP);
 - la Politique nationale de décentralisation (Loi 93-005) qui confère à la Collectivité territoriale décentralisée des compétences en sécurité publique, en administration et aménagement du territoire, en développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique et en protection de l'environnement et du cadre de vie;

- la Politique nationale de lutte contre le changement climatique (PNLCC) qui, dans son axe 3, prévoit l'intégration de la dimension « changement climatique » dans les politiques et stratégies nationales, régionales et sectorielles.
- le Code de l'eau (Loi n° 98-029 du 20 janvier 1999) qui fixe les dispositions pour la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée de l'eau et leur protection qualitative à travers l'assainissement des déchets;
- le Code de l'urbanisme et de l'habitat (Décret N° 63 -192 du 27 mars 1963, modifié par décret n° 69-335 du 29 juillet 1969) qui fixe la politique nationale en matière d'urbanisme ainsi que les règles d'établissement des plans d'urbanisme.

1.3 Définition du problème

1.3.1 Insuffisance de l'accès aux infrastructures et services connexes exacerbant les effets du changement climatique

6. Les zones urbaines malgaches, regroupant environ le tiers de la population totale, sont caractérisées par l'insalubrité résultant de l'insuffisance de l'accès aux infrastructures et services d'assainissement (eaux usées, excréta, eaux pluviales et déchets solides), exacerbant les effets du changement climatique.
7. *Excréta et eaux usées*: le taux d'accès aux toilettes en milieu urbain est en moyenne de 80% (tous types de toilettes). Cependant, seul 21% des ménages disposent de toilettes améliorées, 28% se contentent des toilettes publiques, 32% utilisent des latrines non améliorées et 19% continuent encore à déféquer dans la nature. Dans les huit villes ciblées, les boues des toilettes sont vidangées manuellement à proximité des habitations. Toutefois, des projets de construction de station de traitement des boues de vidange et de fourniture de service de vidange sont en cours d'étude ou d'exécution à Toliara, à Mahajanga et à Tamatave grâce à l'appui d'ONG. Des réseaux d'égout desservant certaines zones résidentielles et administratives ne sont plus fonctionnels, faute d'entretien.
8. *Les déchets solides* : Seule la ville de Nosy-Be dispose depuis 2014 d'un système organisé de gestion de déchets solides, financé par la Banque mondiale à hauteur de 800 000 Euros et consistant en un centre de traitement et de valorisation des déchets, un service de collecte fourni par un établissement public local à caractère administratif. Pour financer ses activités, la commune urbaine a mis en place deux taxes parafiscales par voie d'arrêté conformément à la loi n° 95-035 du 3 octobre 1995. A Toliara, Fianarantsoa, Mahajanga et Toamasina des études pour la réalisation de station de traitement et de valorisation des déchets sont en cours. Toutefois, le constat général est que le service de collecte est souvent limité au cœur des villes. Dans les quartiers périphériques, les ordures font le lit des caniveaux de drainage des eaux pluviales, exacerbant l'incidence des inondations dans un contexte où le changement climatique est sensiblement ressenti ces dernières années.
9. *Le drainage des eaux pluviales* : la quasi-totalité des centres urbains souffrent de la faible couverture en réseau de drainage, généralement limité aux zones aménagées de l'époque d'avant l'indépendance d'une part, et du manque d'entretien des émissaires, exutoires des ordures et des eaux usées d'autre part. Ainsi l'hydraulicité de ces rares émissaires est dans la plupart du temps perturbée.
10. *Effets du changement climatique* : Les températures moyennes de l'air ont augmenté de l'ordre de 2°C en une vingtaine d'année. Concernant la pluviométrie, les périodes sèches ont tendance à s'allonger dans la zone des Hauts Plateaux et de la côte Est. En

revanche, dans la région occidentale, les pluies sont devenues plus intenses. Les cyclones tropicaux sont plus fréquents avec des vents supérieurs à 150 km/h. Les conséquences sont la baisse de la production agricole, l'insuffisance de la disponibilité en ressource en eau, la perte de la biodiversité et des pâturages, la destruction des infrastructures, des pertes en vies humaines, l'érosion côtière, la recrudescence et l'émergence des maladies infectieuses. Au cours de la saison cyclonique de 2014, plus de 10% des infrastructures ont été détruites (écoles, centre de santé de base, infrastructures d'assainissement,...). Les dommages et pertes ont été évalués à 103 millions USD, équivalent à 4,5 USD par personne, soit 1% du PIB national. Selon l'enquête de l'INSTAT de 2012-2013, la population urbaine affectée par des chocs liés au climat ou à l'environnement est de 4,5%.

1.3.2 Insuffisance de coordination institutionnelle et absence de plan d'investissement

11. La définition et le suivi de la politique sectorielle de l'assainissement (eaux usées, excréta, déchets solides et drainage des eaux pluviales) sont sous la responsabilité du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (MEAH) qui dispose au niveau central d'une Direction de l'assainissement et au niveau régional d'une Direction régionale de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (DREAH).
12. Au niveau local, la maîtrise d'ouvrage est sous la responsabilité des communes (Loi n° 95-035 du 3 octobre 1995). Au terme de cette loi, les collectivités territoriales décentralisées (communes ou groupes de communes) sont autorisées à créer des organismes chargés de l'assainissement urbain et à fixer des redevances pour service rendu. La redevance concernant les eaux usées est due par tout abonné à un réseau public de distribution d'eau, bénéficiant ou non d'un branchement eaux usées, et par tout bénéficiaire de raccordement privé. La redevance sur les ordures ménagères est due par toute personne assujettie au paiement de l'impôt foncier sur la propriété bâtie.
13. L'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANEA) dont la vocation est d'assurer la gestion intégrée des eaux urbaines et le développement rationnel du secteur de l'eau et de l'assainissement (Loi n° 98-029, portant Code de l'eau), a pour missions, en relation à l'assainissement, de :
 - programmer et élaborer les plans directeurs d'assainissement et de drainage ;
 - coordonner, planifier, programmer tous projets d'assainissement;
 - réaliser les études et analyses économiques et financières à court, moyen et long termes en vue de la gestion optimale des ressources financières du secteur de l'eau, du recouvrement des redevances et taxes, de l'évaluation économique du rendement des investissements dans le secteur de l'eau ;
 - suivre et évaluer l'efficacité des mesures d'assainissement et de prévention des pollutions des ressources en eau ;
 - collecter les données et informations relatives aux ressources en eau.
14. En dépit de l'existence d'un cadre institutionnel complet, déconcentré et décentralisé, les actions en matière d'assainissement ne sont pas suffisamment coordonnées, vu la faiblesse des capacités des structures responsables. Le secteur souffre de l'absence de programme et de plan d'investissement ; ceux existant sont souvent le fait des ONG qui agissent sans coordination ni suivi par les structures compétentes, comme l'illustrent les cas suivants : (i) le projet d'amélioration de la filière des boues de vidange et des déchets solides par l'ONG WHH à Toliara; (ii) le projet de collecte et

traitement/valorisation des boues de vidange par l'ONG Protos/Practica à Toamasina; (iii) le projet Assainissement (ASSMA) par l'IRCOD à Mahajanga.

15. Les communes qui assurent la maîtrise d'ouvrage du secteur éprouvent des difficultés à entretenir et exploiter convenablement leurs infrastructures, faute de ressources financières dédiées à l'assainissement. Les dispositions qu'offrent les textes réglementaires (Code de l'eau, de l'urbanisme) ne sont pas mises à profit pour recouvrer les redevances pour fourniture de service adéquat.

1.3.3 Insuffisante mise en œuvre des textes portant financement du secteur

16. Les sources de financement, prévues dans les différents textes réglementaires, ne sont pas toujours mobilisées:
 - le fonds national pour les ressources en eau (FNRE, Loi n°98-029 portant Code de l'eau) pour répondre aux besoins spécifiques de financement de la conservation, de la mobilisation et de la protection de la qualité des ressources en eau;
 - la redevance sur les ordures ménagères (ROM, Loi 95-035), impôt communal direct ayant la même assiette fiscale que l'impôt foncier sur les propriétés bâties (IFPB), pour financer la collecte, le stockage et l'élimination des déchets solides domestiques. Dans les faits, très peu de Communes ont mis en place cette redevance et lorsqu'elle est recouvrée, elle n'est pas intégralement reversée au service d'assainissement. La commune de Nosy-Be a établi cette redevance qui est recouvrée par l'opérateur indépendant du service de collecte des déchets depuis 2014;
 - la redevance sur les eaux usées (REU, Loi 95-035 puis modifiée par Loi n°98-029), indexée à la facture d'eau potable (branchement privé et borne fontaine), n'est pour le moment appliquée qu'aux clients de la commune urbaine d'Antananarivo;
 - la redevance pour le contrôle des installations d'assainissement autonome (Loi 95-035) qu'aucune commune n'a encore mise en place.

1.3.4 Défis

17. Les défis liés à l'élaboration des SDAU et à leur mise en œuvre sont :
 - l'adoption et l'application effective de l'approche GIEU/GIDU ou le changement de paradigme vis-à-vis des déchets liquides et solides. Comment amener les acteurs du secteur, les institutions de financement privées comme publiques, les décideurs politiques, les opérateurs privés, et autres acteurs à intégrer ces nouvelles ressources dont recèlent les déchets pour le développement économique, la création d'emplois, la préservation de l'environnement et du cadre de vie et pour le renforcement de la résilience des villes au changement climatique ?
 - la collaboration et la coordination institutionnelles effectives entre les différents départements ministériels et leurs démembrements pour rendre plus cohérents et intégrés les plans d'urbanisme et les autres programmes sectoriels ;
 - la mise en place d'un système efficace de suivi-évaluation des programmes sur la base d'indicateurs de performance : le développement de l'assainissement urbain achoppe souvent à l'absence de services continus et efficaces une fois les infrastructures en place (latrines, réseaux d'évacuation, égouts et stations d'épuration). Pour que tous les prestataires de services puissent jouer pleinement leur rôle, ils doivent être tenus responsables de leurs actes à travers l'introduction de mécanismes de redevabilité spécifiques et efficaces;

- la mobilisation des ressources financières pour l'exécution dans les meilleurs délais des projets qui seront issus des SDAU.

1.3.5 Opportunités

18. Les opportunités pour l'établissement de SDAU reposant sur la GIEU/GIDU sont l'existence :
- d'une stratégie nationale d'eau, d'assainissement et d'hygiène mettant en relief l'approche de gestion intégrée de l'eau comme base de toutes actions dans le secteur;
 - d'un seul département ministériel en charge de la politique de tous les sous-secteurs de l'assainissement (MEAH); ce qui devrait favoriser un meilleur suivi et coordination ;
 - de débouchés potentiels importants pour les sous-produits de traitement des déchets ; les villes ciblées disposant d'importants périmètres agricoles où subsistent des pratiques de recyclage de déchets organiques pour l'amendement des sols;
 - d'initiatives de valorisation énergétique des déchets à l'échelle individuelle comme collective;
 - de quelques opérateurs privés et associatifs, intervenant dans la fourniture de services de précollecte, de collecte et de traitement des déchets.

1.4 Bénéficiaires et acteurs

19. Les bénéficiaires du projet sont :
- les huit communes urbaines de Toliara, Taolagnaro, Antsirabe, Toamasina, Nosy-Be, Fianarantsoa, Mahajanga, Antsiranana, abritant 1,6 millions d'habitants;
 - le ministère sectoriel (MEAH) et ses homologues, en charge de la décentralisation, de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, dont les capacités en matière de gestion intégrée des déchets urbains seront renforcées;
 - les organisations de la société civile (ONG) et les structures communautaires intervenant dans les villes ciblées qui participeront au processus de mise en place des SDAU et des projets détaillés pour la mobilisation de financement pour leur exécution.

1.5 Justification de l'intervention de la FAE

20. Le projet dont les socles sont l'amélioration de la gouvernance et la préparation de projets susceptibles de mobiliser des financements pour leur exécution, est en ligne avec les piliers de la stratégie 2012-2016 de la FAE. En effet :
- le projet comprend une sous-composante "préparation d'APD et DAO", résultant des SDAU de 4 communes parmi les 8 ciblées, avec l'organisation de tables rondes des bailleurs de fonds pour la mobilisation des financements nécessaires à leur réalisation;
 - le projet contribue à l'amélioration de la gouvernance du secteur de l'assainissement à travers d'une part le renforcement des capacités en gestion intégrée des déchets du Gouvernement malgache, de ses démembrements et des collectivités décentralisées ciblées, et d'autre part la mise en place des SDAU et de plans d'investissement à court, moyen et long termes.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectif du projet

21. Le projet vise à doter les principaux centres urbains secondaires de Madagascar de SDAU et d'avant-projets détaillés basés sur l'approche de gestion intégrée des déchets et susceptible de contribuer à leur résilience au changement climatique.

2.2 Résultats à long terme

22. Les zones urbaines de Madagascar sont plus résilientes au changement climatique grâce à une gestion intégrée des déchets solides et liquides et des eaux pluviales.

2.3 Résultats à moyen terme

23. Les principales villes secondaires disposent de programme d'investissement dans l'assainissement basé sur la gestion intégrée des eaux pluviales et des déchets liquides et solides.

2.4 Résultats à court terme

24. Les principaux résultats à court terme sont les suivants :
 - les schémas directeurs d'assainissement basés sur l'approche de gestion intégrée des déchets urbains sont élaborés au profit de 8 centres secondaires ;
 - des avant-projets détaillés avec leur dossiers d'appel d'offre sont disponibles pour au moins 4 centres urbains ;
 - les capacités en gestion intégrée des eaux et des déchets urbains des parties prenantes de l'assainissement au niveau central et dans les 8 centres urbains sont renforcées;
 - les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des projets prioritaires sont mobilisées.

2.5 Activités

2.5.1 Composante 1 : Élaboration des SDAU, des APD et DAO

2.5.1.1 Études préliminaires

2.5.1.1.1 Etat des lieux

25. L'état des lieux consiste à faire la description et l'analyse de la situation actuelle de *la filière complète* (de l'amont à l'aval de la filière jusqu'à la valorisation) de gestion des eaux usées, des excréta, des déchets solides et des eaux pluviales.
26. Pour chacun de sous-secteurs de l'assainissement, les aspects devant être couverts sont la description du contexte (géographie, climat, typologie des sols, hydrologie, hydrogéologie, stratification socioéconomique, cartographie des zones, plans d'affectation des sols, activités économiques, industrielles), le cadre organisationnel et juridique, la couverture ou l'accès des populations aux infrastructures d'assainissement, la qualité physique et le niveau d'entretien et maintenance des ouvrages et équipements, la qualité du service d'assainissement, les coûts d'investissement et d'exploitation, les sources de financement, le taux de recouvrement des coûts des services, les principales activités économiques, les activités liées à l'agriculture urbaine et périurbaine, les spéculations agricoles, les types et les quantités de fertilisants utilisés.

27. Sur le plan urbanistique, il s'agira d'inventorier les sites potentiels pour des infrastructures d'assainissement collectif (dépôts de transit, toilettes publiques, bassin de rétention d'eaux pluviales, etc.), les plans de développement de la ville, les pratiques de recyclage des déchets (solides, liquides), les quantités recyclées, les coûts pratiqués, la demande potentielle (eau pour irrigation, fertilisant, énergie, autres), les projets en cours d'exécution ou prévus, les plans des autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, infrastructures urbaines.
28. L'analyse de la situation actuelle sera faite pour chacun des sous-secteurs (eaux usées, excréta, eaux pluviales, déchets solides) : quelles sont les succès et quelles en sont les justifications? Quelles sont les contraintes? Quelles sont les potentialités et les opportunités ?

2.5.1.1.2 Actions potentielles

29. L'analyse de la situation actuelle débouchera sur l'établissement de variantes d'actions pour mitiger les problèmes d'assainissement identifiés pour l'horizon de 2030. Les variantes concerneront les options technologiques, institutionnelles, organisationnelles et financières :
 - *le zonage* : dresser le zonage de la ville en sous-secteurs relativement homogènes suivant le niveau socioéconomique, l'indice d'activité économique (industrielle, commerciale, agricole, etc.).
 - les variantes technologiques prendront en compte :
 - la gestion intégrée des déchets (solides et liquides) sur toute la filière : de la source des déchets (ménages, lieux publics), aux lieux de regroupement provisoire (site de transit / valorisation) et aux sites de stockage final (décharges finales des déchets solides, station de traitement, etc.). A chaque maillon de la filière, les possibilités de valorisation devront être évaluées;
 - des technologies conventionnelles, alternatives et innovantes;
 - des systèmes de gestion centralisée/décentralisée/mixte des déchets en fonction des contraintes spatiales, socioéconomiques, financières et environnementales ainsi que des débouchés potentiels;
 - la réhabilitation / reconstruction des infrastructures publiques existantes (canalisation de drainages des eaux pluviales, réseaux d'égout).

Chaque variante sera caractérisée au moins par les critères suivants :

- ✓ institutionnels : capacité des acteurs actuels pour leur mise en œuvre et leur gestion;
- ✓ financiers : coûts globaux et unitaires d'investissement;
- ✓ économiques : coûts globaux et unitaires d'exploitation et de maintenance, gain économique résultant de la réutilisation des produits;
- ✓ sociaux : emplois potentiels, déplacement de population, etc.
- ✓ environnementaux : degré de pollution/protection de l'environnement, déplacement de population, protection contre les inondations;
- ✓ genre : emploi potentiels pour les différentes catégories sociales (jeunes, femmes, handicapés), accessibilité des ouvrages aux handicapés.

30. Evaluation des variantes : Les variantes seront évaluées à l'aide d'une méthode d'analyse multicritère.

2.5.1.2 Schéma directeur d'assainissement urbain

31. Le schéma directeur (SDAU) sera élaboré sur la base de la meilleure variante qui sera validée. Les actions seront déclinées sous forme de programme d'actions 2020, 2025 et 2030. Le SDAU de chaque centre urbain comprendra :
- le découpage en zones homogènes;
 - les infrastructures et équipements publics appropriés dans chaque zone homogène ainsi que les plans de masse des ouvrages;
 - les dispositions organisationnelles et réglementaires : rôles du secteur public, des entreprises privées, des ONG, des structures communautaires de base, de la population et autres bénéficiaires privés de service d'assainissement;
 - les mécanismes de financement des investissements et des charges permettant d'assurer la durabilité des infrastructures, des équipements et services d'assainissement;
 - les mesures d'accompagnement;
 - le programme d'investissement pour 2020, 2025, 2030.

2.5.1.3 Études détaillées

32. Les études détaillées concernent les études d'impact environnemental et social (EIES) et les avant-projets détaillés (APD) de quatre centres urbains parmi les huit ciblés.

2.5.1.3.1 Étude d'impact environnemental et social

33. L'EIES sera conduite par rapport aux infrastructures retenues dans le SDAU et devant être réalisées au plus tard en 2020. Ces études seront conduites conformément à la législation en vigueur à Madagascar.

2.5.1.3.2 Étude d'avant-projet détaillé

34. L'APD intégrera les recommandations de l'EIES et approfondir les aspects techniques, organisationnels, financiers et économiques, les mesures d'accompagnement (formation, promotion des nouveaux services et produits, suivi-évaluation, etc...).
35. L'APD contiendra :(i) les Plans d'exécution des ouvrages; (ii) les prescriptions techniques des ouvrages ; (iii) le détail descriptif et quantitatif des travaux; (iv) les prescriptions techniques des équipements; (v) le détail descriptif et quantitatif des équipements ; (vi) le chronogramme détaillé des travaux; (vii) les mesures d'accompagnement et leurs termes de référence ; (viii) le plan de suivi de la mise en œuvre de toutes les actions prévues.

2.5.1.4 Structuration de la mission d'étude

36. Les études seront conduites par un consultant, sélectionné sur la base des termes de référence dont une version provisoire est en annexe 5. La mission sera exécutée en deux grandes étapes :
- étape 1 : avec un objectif d'apprentissage structurée par rapport à la GIEU/GIDU à partir d'une ville pilote sur une période prévisionnelle de 10 mois. Cette étape vise à

familiariser les parties prenantes et les experts locaux de l'équipe du consultant à l'approche de GIDU afin de gagner du temps lors de l'étape 2;

- étape 2 : Extension des études de SDAU aux sept (7) autres villes dont trois (3) pour lesquelles les études d'APD seront effectuées. Cette étape durera 18 mois.

2.5.2 Composante 2 : Gestion du projet

2.5.2.1 Mise en place des organes de gestion et d'exécution du projet

37. Sitôt l'accord de don signé, le MEAH mettra en place les organes d'exécution du projet (voir 3.2) qui sont l'unité de gestion du projet (UGP), la cellule technique au niveau central (CTC) et les cellules techniques locales (CTL) dans les 8 communes ciblées.

2.5.2.2 Sélection et supervision des consultants

38. L'UGP procédera à la sélection et à la supervision des consultants pour les études d'élaboration des SDAU et des projets détaillés et pour la communication sur le projet. Elle élaborera les termes de références des différents prestataires.

2.5.2.3 Organisation des réunions de concertation et de validation des documents techniques

39. Les tâches de gestion comprennent aussi l'organisation des réunions de concertation et de validation des différents documents techniques qui seront présentés par les différents prestataires du projet.

2.5.2.4 Table ronde des partenaires techniques et financiers

40. Tout au long du processus des études, les Partenaires techniques et financiers seront consultés et impliqués à travers des réunions spécifiques et lors des ateliers de validation des différents documents techniques du projet. En vue de la mobilisation des ressources financières pour mettre en œuvre les projets détaillés des 4 centres urbains sur les huit ciblés, deux tables rondes seront organisées. Dès la disponibilité des APD pour la ville pilote une première table ronde sera tenue à Antananarivo. La seconde table ronde aura lieu à la fin du projet en vue du financement des projets de 3 autres villes retenues.

2.5.2.5 Supervision et rapportage

41. L'UGP assurera la supervision des activités des différents prestataires impliqués dans le projet ainsi que l'élaboration des plans de travail annuel avec leur budget correspondant (PTBA), des procès-verbaux des réunions de validation des rapports techniques, des rapports d'activités trimestriels (RAT) et du rapport de clôture du projet selon les formats indiqués par la Banque.

2.6 Gestion des risques

42. Les risques et les mesures d'atténuation préconisées sont présentés au tableau 1.

Tableau 1 : Risques identifiés et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
R1 : Instabilité politique se répercutant sur les institutions gouvernementales	M1 : Mesures prises par le Gouvernement allant dans le sens du renforcement du dialogue et de la stabilité politique
R2 : Résistance des parties prenantes à épouser de nouvelles approches/ stratégies/démarches pour la conduite des études et l'élaboration des programmes d'investissement.	M2 : Organiser au niveau central et dans chaque commune des ateliers de sensibilisation/formation des parties prenantes sur l'approche intégrée de l'assainissement et de la valorisation des déchets (ressources)
R3 : Absence de ressources financières au niveau des communes pour la mise en œuvre de leur programme d'investissement découlant des SDAU	M3 : Sensibiliser les PTF durant tout le processus d'élaboration des SDAU et des projets détaillés en vue de la mobilisation des ressources financières requises
R4 : Insuffisante participation et appropriation des SDAU par les bénéficiaires	<p>M41 : Mettre en place des instances de concertation, de dialogue pour le portage des différentes phases du processus de mise en place des SDAU et projets en découlant au niveau central et dans chacune des communes ciblées. Ces instances seront constituées au moins par les représentants des ministères en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, et de l'assainissement;</p> <p>M4.2 : Adopter l'approche participative visant principalement à faire porter le processus par les membres des instances de concertation et de validation. Ils doivent être au cœur du travail préliminaire de diagnostic, d'identification de solutions/alternatives, de classification des options.</p>

2.7 Coûts du projet et financement

43. Le coût du projet est estimé à 1 899 000 Euros (HTVA) dont 1 803 500 Euros (HTVA) financés par la FAE, 95 500 Euros représentent la contribution en nature ou en espèces attendues du Gouvernement malgache. Les tableaux 2 et 3 présentent, suivant la source de financement, les synthèses des coûts par composante et par catégorie de dépenses respectivement. Le détail des coûts est fourni en annexe 1.

Tableau 2 : Répartition des coûts par composante et par source de financement (1000 €)

N°	Composante	Coût total	FAE	Gouvernement
1	Études des SDAU et des avant-projets détaillés	1 560,0	1 560,0	
2	Gestion du projet	339,0	243,5	95,5
	Total	1 899,5	1 803,5	95,5

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégorie de dépense (1000 Euros)

N°	Catégorie	Coût total	FAE	MEAH
2	Biens	59,0		59,0
3	Services	1 560,0	1 560,0	
4	Fonctionnement	280,0	243,5	36,5
	Total	1 899,0	1 803,5	95,5

3 MISE EN ŒUVRE DU PROJET

3.1 Bénéficiaire du don et agence d'exécution

44. Le Récipiendaire du don est la République de Madagascar, représenté par le Ministère de l'économie et des finances (MEF) qui signera l'Accord de Don pour le compte du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (MEAH), bénéficiaire du financement et agence d'exécution du projet.

3.2 Organes de mise en œuvre

45. Les organes de mise en œuvre du projet sont :
 - l'unité de gestion du projet (UGP) qui assure la gestion administrative et financière, veille à la mise en place des autres organes, assure la sélection et le suivi des prestataires de service, l'organisation des réunions aux niveaux central et local, l'élaboration des rapports des différentes réunions aux niveaux local et central, des rapports trimestriels, des plans de travail annuels avec leur budget (PTAB) et le rapport de clôture du projet;
 - le comité technique central (CTC) qui valide le programme global du projet, les plans de travail annuels et budget (PTBA), le rapport de clôture du projet. Ce CTC est constitué du SG du MEAH, qui en assure la présidence, et d'un représentant de chacun des ministères en charge : (i) de l'agriculture; (ii) des finances; (iii) des énergies alternatives; (iv) de l'environnement; (v) de la promotion de la femme; (vi) de la décentralisation; (vii) de l'urbanisme ;
 - le comité technique local (CTL) au niveau de chaque commune ciblée qui valide les rapports techniques. Il est présidé par le directeur technique de la mairie et le secrétariat est assuré par le directeur régional en charge de l'assainissement. Il comprend en outre le responsable du service financier de la mairie et un représentant de chacune des structures déconcentrées des ministères membres du CTC (assainissement, urbanisme, agriculture, finances, énergies alternatives, promotion de la femme, décentralisation et environnement), d'un représentant des ONG, d'une représentante des associations des femmes et d'un représentant des quartiers.

3.3 Plan de performance

46. Un plan de suivi des indicateurs de performance sera élaboré par l'unité de gestion du projet sur la base du tableau 4 et du planning des activités du projet dont la durée est prévue pour 35 mois (annexe 3).

Tableau 4 : Plan de performance global du projet

Livrables		Mois
L ₁	Accord de don signé	M ₀
L ₂	Décision désignant les membres de l'UGP	M ₀ +1
L ₃	Décision créant le Comité technique central (CTC)	M ₀ +2
L ₄	Décision créant les Comités techniques locaux (8 arrêtés CTL)	M ₀ +6
L ₅	Contrat signé du consultant chargé de l'élaboration des SDAU	M ₀ +6
L ₆	Contrat signé du consultant chargé de la communication	M ₀ +1
L ₇	Rapport de l'atelier de lancement du projet/ et de la formation en GIDU	M ₀ +7
L ₈	Rapport Provisoire sur l'état des lieux de la commune pilote	M ₀ +10
L ₉	Procès-verbal portant validation du Rapport état des lieux	M ₀ +10
L ₁₀	Rapport SDAU provisoire pour la commune pilote	M ₀ +12
L ₁₁	Procès-verbal portant validation du rapport SDAU	M ₀ +14
L ₁₂	Rapport EIES	M ₀ +13
L ₁₃	Procès-verbal portant validation du rapport EIES	M ₀ +14
L ₁₄	Rapport SDAU final commune pilote	M ₀ +15
L ₁₅	Rapport APD provisoire commune pilote	M ₀ +15
L ₁₆	Procès-verbal portant validation du rapport APD	M ₀ +16
L ₁₇	Rapport APD-DAO final	M ₀ +17
L ₁₈	Rapport table ronde des PTF N°1 (ville pilote)	M ₀ +17
L ₁₉	Rapport de l'atelier de lancement du projet/ et formation en GIDU 7 villes	M ₀ +18
L ₂₀	Rapport provisoire État-des-lieux et variantes (7 villes : 7 rapports)	M ₀ +23
L ₂₁	Procès-verbal portant validation du Rapport État-des-lieux (7 villes : 7 PV)	M ₀ +25
L ₂₂	Rapports SDAU provisoire (7 rapports)	M ₀ +28
L ₂₃	Procès-verbal portant validation SDAU (7 villes : 7 PV)	M ₀ +30
L ₂₄	Rapports SDAU final (7 rapports)	M ₀ +32
L ₂₅	Rapports EIES (3 villes)	M ₀ +29
L ₂₆	Rapports APD provisoire (3 villes = 3 rapports)	M ₀ +33
L ₂₇	Procès-verbal portant validation APD (3 villes = 3 PV)	M ₀ +34
L ₂₈	Rapports APD final (3 villes = 3 rapports)	M ₀ +35
L ₂₉	Rapport table ronde des PTF N°1	M ₀ +17
L ₃₀	Rapport table ronde des PTF N° 2	M ₀ +35
L ₃₁	Rapport trimestriel d'activité et financier (1 rapport par trimestre écoulé)	trimestre + 1 mois
L ₃₂	Rapport de clôture du projet	M ₀ +36

3.4 Dispositions de passation des marchés

47. Toutes les acquisitions de services de consultants financées sur les ressources de la FAE se feront selon les Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition mai 2008, révisées en juillet 2012), à l'aide des dossiers-types d'appel d'offres (DTAO).
48. Le tableau 5 résume les rubriques des différentes catégories de dépenses et les modalités de passation de marchés. Chaque marché devant être financé par le don, les différents modes d'acquisition ou les différents modes de sélection de consultants, les coûts estimatifs, les exigences en matière d'examen préalable et les calendriers d'exécution sont convenus entre le Récipiendaire et l'équipe de la Banque chargée du projet, et sont présentés dans le plan de passation de marchés.

Tableau 5 : Différentes catégories de dépenses et modalités de passation de marchés (1000 Euros)

Catégorie		Sélection compétitive	Autre	MEAH	Total
2	Biens				
	Véhicule (Pick-up)	-	-	30,0	30,0
	Motocycle	-	-	24,0	24,0
	Équipement de bureau	-	-	5,0	5,0
	Total Biens			59,0	59,0
3	Services				
	Bureau d'étude pour élaboration SDAU	[1 540,0] 1 540,0	-		[1 540,0] 1 540,0
	Communication/médias	[20,0] 20,0			[20,0] 20,0
	Total services	[1 560,0] 1 560,0		-	[1 560,0] 1 560,0
4	Fonctionnement-				
	Chargé de gestion du projet		[15,0] 15,0		[15,0] 15,0
	Assistant comptable		[10,5] 10,5		[10,5] 10,5
	Expert PM	-		6,5	6,5
	Organisation des réunions		[218,0] 218,0		[218,0] 218,0
	Consommables divers			30,0	30,0
	Total Fonctionnement		[243,5] 243,5	36,5	[243,5] 280,0
	Total	[1 560,0] 1 560,0	[243,5] 243,5	95,5	[1 803,5] 1 899,0

*La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

*« Autre » renvoie à la consultation de fournisseurs et marché de gré à gré.

*Les chiffres entre crochets [] sont les montants financés par la FAE

3.4.1 Services

49. L'acquisition des services de consultants (firmes) se fera sur la base de liste restreinte de bureaux d'études.
50. La méthode de sélection, basée sur la qualité et le coût (SBQC), sera appliquée pour les prestations d'études des SDAU, des EIES, des APD et des DAO des villes ciblées, pour un montant de 1 540 000 Euros HTVA ;
51. La méthode de sélection au moindre coût (SMC) sera appliquée pour la médiatisation (radio diffusion, télévision, presse écrite) du processus des études et des réunions de concertation et de validation, pour un montant de 20 000 Euro, HTVA.
52. Le recrutement des personnels additionnels du projet se fera par la sélection de consultant individuel conformément à la Section V des Règles et Procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants (édition mai 2008, révisées en juillet 2012).
53. Les listes restreintes des services de consultants, d'un coût estimatif inférieur ou égal à 25 000 Euros, peuvent comprendre uniquement des consultants nationaux, conformément aux dispositions du paragraphe 2.7 des Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation de consultants (Edition mai 2008, révisées en juillet 2012).
54. Lorsque le montant du marché est inférieur à 200 000 UC, le Donataire peut limiter aux journaux nationaux et régionaux la publication de l'avis à manifestation d'intérêt. Cependant, tout consultant éligible, ressortissant d'un pays régional ou non, peut exprimer son désir d'être retenu sur la liste restreinte.
55. Pour les prestations de service dont les coûts estimés sont égaux ou supérieurs à 200 000 UC pour les cabinets de consultants, le Donataire devra procéder à la publication des avis à manifestation d'intérêt dans l'UNDB online, sur le site internet de la Banque et dans la presse nationale.

3.4.2 Fonctionnement

56. Le MEAH affectera à la gestion quotidienne du projet un chargé de gestion et un comptable dont les curricula-vitae seront préalablement approuvés par la Facilité africaine de l'eau (AWF) pour des montants HTVA de 15 000 Euros et 10 500 Euro respectivement.
57. Les dépenses, liées à l'organisation des ateliers de sensibilisation, des réunions de validation et d'échange ainsi que des tables rondes des PTF, pour un montant global de 218 000 Euro, s'effectueront par consultation de fournisseurs pour des montants compris entre 500 Euro et 5 000 Euro par marché. Pour des montants inférieurs à ce seuil, les acquisitions s'effectueront sur la base d'achat direct.

3.4.3 Autres dispositions

3.4.3.1 Note d'Information Générale sur les Acquisitions

58. Le texte de la Note d'Information Générale sur les Acquisitions sera convenu avec le Donataire et publié sur le site internet de la Banque et dans UNDB online après l'approbation par la Banque de la proposition de don.

3.4.3.2 Procédures de revue

59. Les documents soumis à la revue et à l'approbation de la Banque avant leur publication sont : Avis d'appel d'offres ; Avis à manifestation d'intérêt ; Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants ; Demandes de cotations ; Listes restreintes ; Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants ; Rapport d'évaluation des propositions financières des consultants, incluant les recommandations relatives à l'attribution du contrat ; Projets de contrat s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers types d'appel d'offres.

3.4.3.3 Fréquence des missions d'évaluation a posteriori de la passation de marchés

60. Outre la supervision à travers l'examen préalable exercé à partir des bureaux de la Banque, l'évaluation des capacités de l'organe d'exécution a recommandé que les missions de supervision des acquisitions visitent *annuellement* le projet et entreprennent l'évaluation a posteriori des activités de passation de marchés.

3.4.3.4 Organe d'exécution

61. L'agence d'exécution du projet est le Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (MEAH). L'unité de gestion du Projet (UGP), constitué au sein du SG du MEAH, sera chargée de l'acquisition des biens et services de consultants. L'évaluation des capacités de l'organe d'exécution s'est focalisée sur les qualifications des experts à affecter à l'UGP et sur l'interaction entre le personnel chargé des activités de passation de marchés dans le cadre du projet et la Direction générale de l'eau (DGE) pour l'administration de l'organe d'exécution.
62. Le Projet sera sous la responsabilité du SG du MEAH, assisté par un gestionnaire de projet. L'organe d'exécution a un effectif de trois personnes dont un chargé de la passation de marchés.
63. Les ressources, les capacités, l'expertise et l'expérience de l'UGP sont suffisantes pour conduire la passation de marchés. Le risque lié à la composante relative à la passation de marchés dans le cadre de l'exécution du projet est la disponibilité de l'expert en PM car il assure en même temps la direction de la gestion des ressources en eau (DGRE). Le

risque est atténué car il n'y a qu'une seule activité de passation de marché dans ce projet. Le risque global du projet pour la composante passation de marchés est faible. Afin de tenir compte des aspects liés à la fragilité, des formations spécifiques sont prévues pour les membres de l'équipe du projet et des ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet.

3.4.3.5 Plan de passation des marchés

64. Au cours de l'évaluation du projet, le Récipiendaire a élaboré un plan de passation de marchés qui constitue la base des modes d'acquisition dans le cadre du projet (Annexe 2). Ce plan sera actualisé après l'approbation par la Banque de la proposition de financement. Le plan de passation de marchés sera mis à jour chaque année ou selon les besoins par l'équipe du Récipiendaire en charge du projet, afin de tenir compte des besoins réels concernant l'exécution du projet et le renforcement des capacités institutionnelles. Toute révision proposée au plan de passation de marchés est soumise à l'approbation préalable de la Banque, selon la procédure de non-objection. Le Récipiendaire met en œuvre le plan de passation de marchés tel que convenu avec la Banque.

3.5 Modalités de décaissement

65. Dans le cadre de l'exécution du présent projet, les décaissements se feront essentiellement par la méthode du paiement direct ; un compte spécial au niveau central à Antananarivo en Ariary sera ouvert. Ledit compte sera géré par l'équipe fiduciaire de l'organe d'exécution et sera ouvert principalement pour les frais de fonctionnement de l'étude.
66. La preuve de l'ouverture d'un compte spécial au niveau d'une banque acceptable par la Banque, constituera une condition du don. Les ressources décaissées au compte spécial serviront aux dépenses de fonctionnement de l'UGP et aux réunions, rencontres et formations locales. Ce compte fonctionnera suivant les règles et procédures de gestion des comptes spéciaux énoncées dans le Manuel de décaissements de la BAD.
67. A l'appui de la demande d'avance initiale ou de toute reconstitution des ressources du compte spécial, le donataire est tenu de présenter un programme d'activités annuel ainsi qu'un budget prévisionnel des activités du projet pour une période allant jusqu'à six mois. Le budget prévisionnel et le programme d'activités annuel doivent obtenir l'approbation préalable de la Banque. Les ressources du compte spécial ne peuvent être reconstituées que pendant la période de décaissement du don à condition que l'avance précédente ait été justifiée jusqu' à 50 % et que les autres avances antérieures aient été entièrement justifiées.
68. La méthode du paiement direct sera utilisée pour tous les paiements (outre le fonctionnement) dans le cadre du projet.

Tableau 6 : Répartition des ressources par mode de paiement (1000 €)

N°	Catégorie	Mode de paiement		Total
		Paiement Direct	Compte spécial	
1	Service	1 540,0	20,0	1 560,0
2	Fonctionnement	-	243,5	243,5
	Total	1 540,0	263,5	1 803,5

Tableau 7 : Calendrier de décaissement prévisionnel pour le don de la FAE (1000 €)

N°	Catégorie	Année 1	Année 2	Année 3	Total
3	Service	400,0	900,0	260,0	1 560,0
4	Fonctionnement	110,0	110,0	23,5	243,5
	Total	510,0	1010,0	283,5	1 803,5

3.6 Gestion financière

69. Les dispositifs fiduciaires en place au niveau central ont été évalués et ne répondent pas aux exigences minimales de la Banque telles que définies par la politique sur « la gestion financière des projets financés par la Banque Africaine de Développement » édictée en février 2014. Le risque fiduciaire évalué en matière de gestion financière du projet est substantiel. Cependant, la mise en œuvre des dispositions de gestion financière, préconisées en annexe 4, devraient permettre de fournir, avec une assurance raisonnable, une information financière fiable et conforme aux exigences minimales de la Banque.
70. La responsabilité fiduciaire du projet sera sous la Direction administrative et financière (DAF) du MEAH qui sera appuyé par un assistant technique. L'information financière sera centralisée à Antananarivo. Les arrangements seront exécutés par le personnel en place dans l'administration ; le personnel fiduciaire de l'organe d'exécution en l'occurrence l'assistant comptable sera placé sous l'autorité de l'assistant technique en la personne du responsable administratif et financier en place pour le projet financé par la Banque en cours d'exécution le PAGI.
71. Les décaissements des fonds à la Banque se feront par la méthode du compte spécial (principalement pour les dépenses de fonctionnement relatives à l'organisation des ateliers et les frais y afférents) et la méthode de paiement direct (pour les acquisitions de biens et services et autres dépenses au coût relativement élevé...). Toutes les pièces justificatives des dépenses seront conservées à Antananarivo à la DAF du MEAH, et seront disponibles et accessibles aux fins d'examen / vérification / audit par les missions périodiques de supervision de la Banque et des auditeurs externes ou internes.
72. L'UGP produira semestriellement un rapport financier pour le suivi de l'exécution du Projet. L'audit du Projet sera réalisé par un cabinet d'audit externe indépendant recruté par et à la charge de la FAE, conformément aux termes de référence type de la Banque pour les états financiers des petites opérations et des fonds fiduciaires financés par le groupe de la Banque.
73. Le projet sera audité deux fois dans sa vie, un audit à la mi-parcours (financière ou en temps –selon la première éventualité), et un audit à la clôture du projet. Les rapports d'audit seront transmis à la FAE au plus tard six mois après la date de clôture de l'exercice en question

3.7 Suivi, évaluation et rapports

74. Un plan de suivi-évaluation sera mis en place par le responsable de l'UGP sur la base du cadre logique du projet et du plan de performance indiqué dans le tableau 3.
75. Les plans annuels de travail avec leur budget (PTAB), les rapports d'activités trimestrielles et les PV des réunions des comités techniques d'évaluation seront produits par l'UGP.

76. Les rapports intermédiaires des consultants, les PTAB et le rapport de fin de projet seront validés par le comité technique central (CTC).
77. La supervision et le suivi des activités du projet au siège et sur le terrain seront assurés par la FAE à tout moment qu'elle jugera nécessaire.
78. Un rapport d'achèvement du projet portant sur les activités réalisées et la situation financière du projet sera dressé par le bénéficiaire.

4 BÉNÉFICES DU PROJET

4.1 Efficience et Efficacité

79. L'efficacité et l'efficience du projet sont assurées grâce: (i) à la mise en place au sein du Secrétariat général du MEAH d'une unité de gestion constituée de ressources humaines compétentes en coordination technique, en gestion financière et en acquisition ; (ii) à l'appui d'un comité technique constitué des ministères clés concernés par la question de la gestion intégrée des déchets urbains; (iii) à la mise en place de comités techniques locaux au niveau des villes ciblées avec lesquels le consultant maître d'œuvre des études travaillera en étroite collaboration ; (iv) à la sélection de prestataires de service sur une base compétitive, conforme aux procédures de la Banque en matière d'acquisition ; (v) à l'adoption d'une approche participative, plaçant les bénéficiaires au cœur des décisions ; (vi) à l'évaluation participative des différents documents techniques et leur validation par des instances ad hoc ; (vii) à la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de performances par l'UGP ; et (viii) aux missions de supervision périodique par la FAE.

4.2 Durabilité

80. Le projet se base sur une stratégie globale qui vise à renforcer la durabilité des actions à travers : (i) l'adoption d'une approche innovante de l'assainissement, basée sur la gestion intégrée des déchets urbains dont la force résulte de la réelle participation des parties prenantes et la valorisation des déchets autant que possible à leur source de production, de manière à réduire les coûts d'investissement et les charges récurrentes; (ii) la participation soutenue des bénéficiaires qui à terme finissent par être les "porteurs" du projet et non seulement des "récipiendaires/receveurs" ; (iii) la sensibilisation des partenaires techniques et financiers à travers des réunions et des tables rondes visant à mobiliser les financements requis pour une exécution immédiate des projets détaillés découlant des SDAU; (iv) le renforcement des capacités et la sensibilisation des parties prenantes en approche de gestion intégrée des déchets solides et la mise en place de cadres de concertation aux niveaux central et local permettant une évaluation permanente des actions; et (v) l'implication de la presse pour vulgariser le processus d'élaboration des SDAU et des projets connexes.

4.3 Aspects transversaux

4.3.1 Environnement, énergie alternative, changement climatique

81. Les actions envisagées visent à endiguer ou à mitiger les effets d'une mauvaise gestion des déchets urbains qui ont une incidence négative sur l'environnement, la santé publique et le changement climatique. Elles consistent à : (i) ne plus utiliser les rares caniveaux de drainage des eaux pluviales en exutoire des déchets urbains solides et liquides ; (ii) assurer une gestion concertée et intégrée des déchets ainsi que leur

valorisation autant que possible à leur source de production de manière à en réduire les coûts de gestion et ce faisant accroître l'accès aux services ; et (iii) réutiliser les déchets comme sources d'énergie domestique contribuant à réduire l'utilisation du bois de chauffe et par conséquent la déforestation.

4.3.2 Développement inclusif et lutte contre la pauvreté

82. L'approche de gestion intégrée des déchets, découlant de l'approche GIEU, se caractérise par sa démarche inclusive. Les différentes strates socioéconomiques, composant la zone d'étude, sont prises en compte. Pour chacune d'elles, une solution appropriée sera définie de manière participative. Cette solution sera une combinaison de technologies et de mécanismes financiers pour couvrir les charges d'investissement et d'exploitation.
83. Les options technologiques devraient favoriser la lutte contre la pauvreté à travers des emplois qui seront créés sur toute la filière, notamment à travers la fourniture de services de collecte, de transport, de traitement et de valorisation des sous-produits.

4.3.3 Approche genre

84. La dimension genre sera prise en compte dans les instances de concertation et de validation des SDAU et des rapports d'APD. Dans les termes de référence de l'étude, la dimension genre est intégrée. De même, l'élaboration des SDAU, APS et APD prendront en compte les différentes strates socioéconomiques dans les différentes villes. Les infrastructures seront conçues en prenant en compte les spécificités de genre (hommes, femmes, enfants, handicapés).

4.3.4 Sécurité alimentaire

85. La valorisation des déchets préconisée dans les SDAU et les projets connexes qui seront exécutés en aval permettront aux centres urbains secondaires et leurs environs la disponibilité de ressources alternatives pour l'amendement des sols et l'irrigation des périmètres des zones urbaines et périurbaines. Ceci contribuera à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

5 CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

86. Le projet sera financé en vertu de la signature d'un protocole d'accord entre la République de Madagascar comme le «bénéficiaire» et la Banque africaine de développement (la «Banque») à titre de fiduciaire pour la Facilité africaine de l'eau.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

87. **Entrée en vigueur du Protocole d'accord:** Le Protocole d'Accord entrera en vigueur à la date de sa signature par le bénéficiaire et la Banque africaine de développement.
88. **Conditions préalables au premier décaissement:** L'obligation de la Banque d'effectuer le premier décaissement du don est subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'Accord et à la fourniture des preuves suivantes : (i) ouverture d'un compte spécial dans une banque acceptable pour la Banque pour recevoir une partie des ressources du don; (ii) désignation d'un chargé de gestion de projet, d'un chargé des acquisitions et d'un assistant comptable du projet dont les qualifications et expériences auront été jugées acceptables par la Banque.

5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

89. Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque et de la FAE.

6 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

90. Le projet résulte des priorités du Gouvernement malgache pour la période 2013-2018 en matière d'assainissement. Il permet au Gouvernement et aux mairies des villes ciblées de disposer d'un programme d'investissement et des outils pour une meilleure gestion et coordination des interventions dans le secteur de l'assainissement.
91. Grâce à ce projet, les acteurs du secteur de l'assainissement seront sensibilisés à l'approche de gestion intégrée des déchets. En outre, deux tables rondes spécifiques seront organisées à l'attention des partenaires techniques et financiers pour faciliter la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'exécution des projets prioritaires de quatre des huit principales communes secondaires de Madagascar.
92. L'exécution des investissements en aval permettra aux populations des centres urbains concernés de vivre dans un environnement plus résilient au changement climatique (cyclones, sécheresses, inondations), aux maladies et mortalités liées à l'insuffisance d'hygiène. De même, la sécurité alimentaire, la disponibilité de ressources bioénergétiques et la création d'emplois seront renforcées grâce à la valorisation des déchets organiques et des eaux usées épurées.

6.2 Recommandations

93. Le projet est en ligne avec les priorités de la Facilité africaine de l'eau en terme renforcement de la gouvernance et de préparation de projets susceptibles de mobiliser en aval des financements pour leur exécution. De plus, il permet de mettre en œuvre l'approche innovante de gestion intégrée l'eau et des déchets urbains. Il est ainsi recommandé d'approuver son financement pour un montant ne dépassant pas 1 803 500 Euros dont le premier décaissement est conditionné par :
- l'ouverture du compte spécial dans une banque acceptable par la Banque pour recevoir une partie des ressources du don;
 - la désignation par le Ministère en charge de l'assainissement d'un chargé de gestion de projet, d'un chargé des acquisitions et d'un assistant comptable du projet dont les qualifications et expériences auront été jugées acceptables par la Banque.

ANNEXES

Annexe 1: Détail des coûts du projet

Désignation	Unité	Quantité	PU	Total	AWF	GM
1- Études				1 465 075	1 465 075	
1.1. Honoraires des experts		127,00		1 036 000	1 036 000	
1.1.1. Experts Internationaux						
Chef de mission / Expert génie sanitaire/Institutionnel/GIDDEPU	[HM]	12,00	16 000	192 000	192 000	
Expert financier/finance collectivité locale /financement innovant	[HM]	7,00	14 000	98 000	98 000	
Expert en gestion des excréments et boues de vidange	[HM]	9,00	12 000	108 000	108 000	
Expert Gestion déchets solides urbains	[HM]	9,00	12 000	108 000	108 000	
Expert en valorisation énergétique des déchets organiques	[HM]	7,00	12 000	84 000	84 000	
Expert assainissement pluvial	[HM]	9,00	12 000	108 000	108 000	
1.1.2. Experts locaux						
Expert assainissement homologue de l'international GS	[HM]	17,00	5 000	85 000	85 000	
Expert en valorisation agronomique des déchets organiques	[HM]	7,00	5 000	35 000	35 000	
Expert local développement social/IEC/C4D	[HM]	9,00	5 000	45 000	45 000	
Expert Conception ouvrages GC	[HM]	17,00	5 000	85 000	85 000	
Technicien supérieur GC assainissement urbain	[HM]	16,00	3 000	48 000	48 000	
Expert en évaluation environnementale	[HM]	8,00	5 000	40 000	40 000	
1.2. Frais remboursables				429 075	429 075	
1.2.1. Billet d'avion				67 500	67 500	
Chef de projet	[Voyage]	8	2 500	20 000	20 000	
Expert Finance	[Voyage]	3	2 500	7 500	7 500	
Expert en gestion des excréments et boues de vidange	[Voyage]	4	2 500	10 000	10 000	
Expert Gestion des déchets solides	[Voyage]	4	2 500	10 000	10 000	
Expert en valorisation énergétique des déchets organiques	[Voyage]	4	2 500	10 000	10 000	
Expert Assainissement pluvial	[Voyage]	4	2 500	10 000	10 000	
1.2.2. Per diem internationaux				123 000	123 000	
Chef de projet	[Jour]	132,00	200	26 400	26 400	
Expert Finance	[Jour]	102,00	200	20 400	20 400	
Expert en gestion des excréments et boues de vidange	[Jour]	114,00	200	22 800	22 800	
Expert Gestion des déchets solides	[Jour]	114,00	200	22 800	22 800	
Expert en valorisation énergétique des déchets organiques	[Jour]	39,00	200	7 800	7 800	
Expert Assainissement pluvial	[Jour]	114,00	200	22 800	22 800	
1.2.3. Transport local				48 825	48 825	
Chef de mission / Expert génie sanitaire/Institutionnel/GIDDEPU	[Voyage]	15,00	225	3 375	3 375	
Expert financier/finance collectivité locale /financement innovant	[Voyage]	5,00	225	1 125	1 125	
Expert en gestion des excréments et boues de vidange	[Voyage]	12,00	225	2 700	2 700	
Expert Gestion déchets solides urbains	[Voyage]	12,00	225	2 700	2 700	
Expert en valorisation énergétique des déchets organiques	[Voyage]	12,00	225	2 700	2 700	
Expert assainissement pluvial	[Voyage]	12,00	225	2 700	2 700	
Expert assainissement homologue de l'international GS (Local)	[Voyage]	30,00	225	6 750	6 750	
Expert en valorisation agronomique des déchets organiques (Local)	[Voyage]	11,00	225	2 475	2 475	
Expert local développement social/IEC/C4D (Local)	[Voyage]	24,00	225	5 400	5 400	
Expert Conception ouvrages GC (Local)	[Voyage]	30,00	225	6 750	6 750	
Technicien supérieur GC assainissement urbain (Local)	[Voyage]	30,00	225	6 750	6 750	
Expert en évaluation environnementale (Local)	[Voyage]	24,00	225	5 400	5 400	
1.2.4. Per diem experts locaux				17 250	17 250	
Expert assainissement homologue de l'international GS (Local)	[Jour]	47,00	75	3 525	3 525	
Expert en valorisation agronomique des déchets organiques (Local)	[Jour]	19,00	75	1 425	1 425	
Expert local développement social/IEC/C4D (Local)	[Jour]	38,00	75	2 850	2 850	
Expert Conception ouvrages GC (Local)	[Jour]	47,00	75	3 525	3 525	
Technicien supérieur GC assainissement urbain (Local)	[Jour]	47,00	75	3 525	3 525	
Expert en évaluation environnementale (Local)	[Jour]	32,00	75	2 400	2 400	
1.2.5. Transports de l'équipe de consultants				52 500	52 500	
Location voiture	[jour]	420,00	125	52 500	52 500	
1.2.6. Divers				120 000	120 000	
Enquêtes/Documents/Formation en GIDU/Analyses labo	[Forfait]	1	120 000	120 000	120 000	
2 Gestion du Projet				343 225		
2.1. Indemnité du personnel de l'UGP				32 000		
Coordonnateur	[HM]	30	500	15 000	15 000	
Assistant comptable	[HM]	30	350	10 500	10 500	
Expert acquisition (temps partiel)	[HM]	13	500	6 500		6 500
2.2. Organisation des réunions				222 225	222 225	
2.2.1 - Atelier de lancement / sensibilisation sur la GIDU				52 000	52 000	
Participants des centres urbains secondaires (CUS)				52 000	52 000	
Nombre de réunion	Réunion					
Frais de Transport participants nationaux	voyage	80	225	18 000	18 000	
Per diem	Jour	320	75	24 000	24 000	
Location salle	jour	4	500	2 000	2 000	
Restauration et divers	Jour	4	2 000	8 000	8 000	
2.2.2 - Réunion des Comités Locaux d'échange et partage				148 225	148 225	
Nombre de réunion (Lancement, État lieux, SDAU/APS provisoire)	Réunion	28				
Frais de Transport	voyage	245	225	55 125	55 125	
Per diem	Jour	980	75	73 500	73 500	

Location salle	jour	28	200	5 600	5 600	
Restauration et divers	Jour	28	500	14 000	14 000	
2.2.3 - Table ronde des bailleurs de fonds				2 000	2 000	
Frais divers (location salle, accommodation, etc.)	[Forfait]	2	1 000	2 000	2 000	
2.2.4 - Médiatisation/communication	[Forfait]	2	10 000	20 000	20 000	
2.3. Équipements et consommables				89 000	89 000	
Véhicule (Pick-up)	[Forfait]	1	30 000	30 000		30 000
Motocycle	[Forfait]	8	3 000	24 000		24 000
Équipement de bureau	[Forfait]	1	5 000	5 000		5 000
Consommables divers (internet, fuel, etc.)	[Forfait]	30	1 000	30 000		30 000
Total sans imprévus				1 808 300		95 500
Imprévus			5%	90 700	90 700	
Total				1 899 000	1 803 500	95 000

Annexe 2 : Plan de passation des marchés du projet

PLAN DE PASSATION DE MARCHES (PPM)									
1	Généralités								
	Pays/Organisation :	MADAGASCAR							
	Description Projet/Programme	SDAUM							
	Identification SAP Projet/Programme #	0,00							
	N° Prêt/Don # :	0,00							
	Agence d'Exécution :	MEAH/UGP							
	Date Approbation du Plan de Passation de Marchés (PPM) :	0,00							
	Date de l'Avis Général de Passation de Marchés (AGPM) :	0,00							
	Action Anticipée d'Acquisitions	NON							
	Période Couverte par ce PPM :	2015 - 2016							
	Seuil d'Examen Préalable :	Décisions sur les acquisitions faisant l'objet d'examen préalable par la Banque tel qu'indiqué dans l'Annexe B5 du Rapport d'évaluation							
		3. CONSULTANTS							
2	Consultants (voir Note 3)								
	Mode d'acquisition et de sélection	Examen Préalable Seuil en UC	Commentaires						
	1. Sélection fondée sur la qualité, et le coût	> 200.000	Tous les contrats						
	2. Sélection fondée sur la qualité, et le coût	< 200.000	Le premier contrat						
	3. Sélection au moindre coût	> 200.000	Tous les contrats						
	4. Sélection au moindre coût	< 200.000	Le premier contrat						
	5. Sélection de consultant individuel	< 50 000	Le premier contrat						
	6. Sélection par entente directe	0	Tous les contrats						
3	Diverses Prestations avec les Modes de sélection et le Calendrier		DONNES DE BASE						
	Description*	Date Réception AMI	Date Non-Objection	Méthode de Sélection	Forfait ou Temps-Passé	Montant Estimé dans la monnaie (000)	Examen Préalable ou a Posteriori	Date estimée Remise	Plan/ Revisé/ Actuel
1	Recrutement de bureau d'études pour pour l'élaboration de SDAU des villes ciblées	1-déc.-15	8-déc.-15	SBQC	Ffi	6 160 000	Préalable	5-avr.-16	Plan
									Revisé
									Actuel
2	Recrutement d'un consultant pour les services de médiatisations	1-févr.-16	8-févr.-16	SMC	Ffi	80 000	Préalable	6-juin-16	Plan
									Revisé
									Actuel
	Coût Total Services					6 240 000			Plan
						-			Revisé
						-			Actuel
	Note 3								
	<i>(Informations Supplémentaires concernant l'acquisition de Consultants ou tout autre arrangement particulier)</i>								

Annexe 3: Calendrier d'exécution du projet

N°	ACTIVITES	MOIS																																						
		M0	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24	M25	M26	M27	M28	M29	M30	M31	M32	M33	M34	M35			
	Durée Projet ((mois)																																							
	Durée étude ((mois)						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				
1.	ETAPE PRELIMINAIRE																																							
1.1	Signature Accord de Don																																							
1.2	Décision MEAH mettant en place l'UGP																																							
1.3	Décision mettant en place le CTC																																							
1.4	Décision mettant en place le CTL dans la ville pilote																																							
1.5	Décision mettant en place les CTL dans les 7 autres villes ciblées																																							
1.6	Appel à manifestation d'intérêt pour sélection Bureau d'étude																																							
1.7	Sélection du Consultant en communication																																							
1.8	Signature du contrat de l'Assistant technique																																							
1.9	Dépouillement de l'AMI																																							
1.10	Préparation Dossier de Demande de Proposition																																							
1.11	Requête d'ANO sur la DDP																																							
1.12	Demande de proposition à la liste restreinte																																							
1.13	Dépouillement des offres techniques (REOT)																																							
1.14	Requête d'ANO sur le REOT																																							
1.15	Ouverture des offres financières et REOTF et projet de contrat																																							
1.16	Requête d'ANO sur le REOTF et du projet de contrat																																							
1.17	Signature du contrat du consultant chargé des Etudes de SDAU																																							
1.18	Mise en place de l'équipe du consultant chargé des études																																							
2.	ETAPE I : Ville pilote																																							
2.1	Rapport méthodologique (Rapport 1 du consultant)/																																							
2.2	Démarrage/lancement (Cpte rendu CR1 UGP)/Formation en GIEU/GIDU																																							
2.3	Etudes : Etat des lieux et Orientations (Rapport R2)																																							
2.4	Réunion de restitution du rapport du R2 (CR2)																																							
2.5	SDAU (Rapport provisoire R3)																																							
2.7	Réunion de restitution du rapport du R3																																							
2.8	Finalisation R3																																							
2.6	EIES (R4)																																							
2.9	APD provisoire (R5)																																							
2.10	Réunion de restitution du rapport du R5 // CR5																																							
2.11	Finalisation des rapports																																							
2.12	Table ronde des partenaires techniques et financiers (TR 1 à Tana) // CR6																																							
3.	ETAPE II : Autres Centres urbains																																							
3.1	Démarrage/lancement (7 CR1)																																							
3.2	Etudes : Etat des lieux et Orientations /EES (Rapport 2)																																							
3.3	Réunion de restitution du rapport du R2 (CR2)																																							
3.4	SDAU (Rapport provisoire R3)																																							
3.5	EIES (R4)																																							
3.6	Réunion de restitution du rapport du R3 et R4 par Plateforme locale // CR3/CR3																																							
3.7	Finalisation R3, R4																																							
3.8	APD provisoire (R5)																																							
3.9	Réunion de restitution du rapport du R5 // CR5																																							
3.10	Finalisation des rapports																																							
3.11	Table ronde des partenaires techniques et financiers (TR 1 à Tana) // CR6																																							

Annexe 4: Évaluation Simplifiée du dispositif de la Gestion Financière pour la FAE

Information générale obtenue par le FMS ou transmis par le Task Manager ou le donataire	
Nom et les coordonnées de l'organisme bénéficiaire (s)	Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hygiène - MEAH- Madagascar est le récipiendaire final du Don de la FAE. L'Unité de Gestion du Projet y sera logé et le Directeur Administratif et Financier (RABEMANANTSOA Jacques Fidèle) sera le point focal pour les aspects fiduciaires avec pour coordonnées : Téléphone : +261-(0)34.20.510.37; daf@mineau.gov.mg .
Année d'immatriculation et des années d'opérations.	La DAF du ministère sera en charge des dispositions générales de gestion financière et de décaissement. Le Ministère est un démembrement du gouvernement malgache et existe sous sa courante dénomination depuis 2015, auparavant la dénomination était simplement le Ministère de l'Eau (2008).
Expérience avec les opérations de la BAD, par exemple, la réception de dons précédentes.	Le Ministère de l'Eau (Direction de l'Eau et de l'Assainissement) a reçu un appui, à travers un financement FAD, le PAEAR (2100150011344 / P-MG-E00-005 ; UAC 34 426 215 approuvé en décembre 2005 et décaissé à 91.3% à la clôture le 30 septembre 2015. Le rapport d'achement du PAEAR est en cours de rédaction. Les décaissements du PAEAR ont été suspendus à deux reprises pour des raisons fiduciaires. La dernière levée de suspension datant du mois d'octobre 2014. Le projet n'a pas fait l'objet d'une supervision fiduciaire courant 2014 ou 2015. Les principales difficultés fiduciaires étaient liées aux dépenses inéligibles et les problèmes de gouvernance et corruption durant l'exécution du PAEAR. Cette étude sera le premier projet géré par le MEAH sur financement de la FAE.
Montant du don proposée (dollars américains ou en devise du don)	Le coût du projet est estimé à 1 899 000 Euros (HTVA) dont 1 803 500 Euros (HTVA) financés par la FAE, 95 500 Euros représentent la contribution en nature ou en espèces attendues du Gouvernement malgache. Du financement de la FAE, un seul contrat de service avec un bureau d'études pour l'élaboration de la SDAU (avec dix 10 étapes majeures) représente à lui seul Euro 1 560 000 soit 86.5% du montant du financement.
Y at-il des sous-subsventions pour le fonctionnement? Quels sont les montants concernés pour sous-subsventions?	N/A
Informations sur la gestion financière (GF) des arrangements pour le don: /	<p>La responsabilité fiduciaire du projet sera sous la Direction Administrative et Financière (DAF) du MEAH qui sera appuyé par une assistance technique. L'information financière sera centralisée à Antananarivo. Les arrangements seront exécutés par le personnel en place dans l'administration ; le personnel fiduciaire de l'organe d'exécution en l'occurrence l'Assistant Financière de la DAF sera placé sous l'autorité du DAF du MEAH et appuyé par l'assistance technique en la personne du Responsable Administratif et Financier du projet financé par la Banque en cours d'exécution le PAGI.</p> <p>Le personnel financier de la DAF du MEAH veillera à ce que toutes les transactions financières, y compris les recettes et les dépenses (comptes livre de caisse et autres ledger), soient i) dûment autorisé et correctement enregistrées, ii) maintenu sur une base de comptabilité d'exercice informatisé. En outre, le personnel veillera à ce que les actifs soient protégés (le cas échéant) et enregistré sur un registre des actifs, assurent la production de l'information financière périodique (Rapport de suivi financier) sur une base semestrielle, y compris le cumul des fonds du projet, les dépenses par catégorie et par composante, et la trésorerie de clôture et les soldes bancaires accompagnée d'une brève description des livrables, etc.</p>

<p>Est-ce que l'organisation bénéficiaire a un Manuel de gestion financière ou d'exploitation qui décrit le système de contrôle interne et les procédures opérationnelles de gestion financière?</p>	<p>Les outils comptables du PAEAR mis en place en 2006 – ne sont pas disponibles à la DAF du MEAH - et ne seront pas utilisés dans le cadre du présent don de la FAE. La DAF du MEAH ne dispose pas d'un Manuel des procédures financières et comptables adapté à la gestion de projet sur ressource externe. La DAF du MEAH utilisera le manuel de procédures comptables et financières sur la durée du projet en place au niveau du projet financé par la Banque à Madagascar au sein de la présidence – le PAGI adapté à la gestion du don FAE.</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, l'Assistant Financière de la DAF du MEAH appuiera également à la mise à jour / place d'un manuel simplifié au sein de la DAF pour servir pour de futures opérations sur financement externe. Plus précisément, elle aidera à la convergence des sections fiduciaires pertinentes du Manuel de procédures établis pour le PAGI avec le projet de manuel des procédures au sein de la DAF.</p>
<p>Quel système de comptabilité est utilisé, y compris si elle est un système informatisé de comptabilité ou d'un système manuel de comptabilité?</p>	<p>Un dispositif comptable est en place au sein des Services Financiers du MEAH en ligne avec les dispositions du Plan Comptable Général de Madagascar de 2005 (PCG 2005). Pour le don FAE, la DAF du MEAH tiendra une comptabilité de trésorerie. La DAF du MEAH ne dispose pas d'un logiciel comptable adapté à la gestion des projets. Dans le cadre du don de la FAE, le logiciel comptable (Tom2Pro) multi projets / multi sites mis en place au niveau du PAGI servira de logiciel comptable pour le don. Ainsi, l'assistance technique du PAGI servira à créer une base de données pour le don FAE. Ainsi la comptabilité du don FAE sera tenue / mise à jour mensuellement au niveau de l'AT au PAGI par la DAF du MEAH. En outre, la DAF du MEAH effectuera un suivi extra comptable au niveau du ministère sur tableur Excel pour la comptabilité du don (pour l'enregistrement et le traitement des transactions financières), qui sera mise à jour mensuellement dans le logiciel comptable logé au PAGI.</p>
<p>Quel est le dispositif des ressources humaines en matière de comptabilité, d'audit et de reporting? Est-ce que l'entité d'exécution a un comptable qualifié dans son personnel?</p>	<p>La DAF du MEAH composé de trois services (planification/programmation, exécution budgétaire, et logistiques / patrimoine) chacun avec un chef de service (avec des formations allant de Bac+2 à Bac+5) ayant sous leur responsabilité le personnel administratif. Une assistante financière est rattachée au DAF. Pour la gestion fiduciaire du don FAE, l'Assistante Financière de la DAF (7 années d'expérience professionnelle, et 5 années d'expérience sur la Gestion des finances publiques au sein du Ministère de l'Eau -depuis 2010, en tant que Chef de service de la programmation budgétaire, Assistante Financière du Secrétaire Générale et actuellement Assistante Financière du DAF) sous la direction du DAF et appuyé par l'assistance technique du Responsable Administratif et Financier du projet PAGI (pour la saisie comptable) aura la responsabilité fiduciaire du projet.</p> <p>Le MEAH dispose d'un Service Audit Interne - SAI au sein du Secrétariat Général. L'équipe, exception faite du Chef Service, n'a pas encore bénéficié de formation en audit interne depuis la mise en place. Le SAI n'a pas joué le rôle d'auditeur interne pour le PAEAR. Il pourra dans le cadre de ses activités durant l'exécution du projet, inscrire la revue du projet sur financement FAE dans son programme de travail.</p>
<p>Arrangement de décaissement</p>	<p>Les décaissements se feront essentiellement par la méthode du paiement direct (pour le paiement du contrat de service du consultant pour l'élaboration du SDAU); un compte spécial au niveau central à Antananarivo en Ariary sera également ouvert. Ledit compte sera géré par l'équipe fiduciaire de l'organe d'exécution et sera ouvert exclusivement pour les frais de fonctionnement de l'étude. Les ressources décaissées au compte spécial serviront aux dépenses de fonctionnement de l'UGP et aux réunions, rencontres et formations locales.</p>
<p>Est-ce que l'entité mise en œuvre a en place des arrangements de base en mesure de soutenir le flux de fonds, et la reddition de comptes en temps opportun des fonds?</p>	<p>Un compte spécial (CS) dans une banque jugée acceptable pour la FAE sera ouvert. Ce compte fonctionnera suivant les règles et procédures de gestion des comptes spéciaux énoncées dans le Manuel de décaissements de la BAD. Toutes les pièces justificatives des dépenses liées au Don, seront conservées et archivées à Antananarivo à la DAF du MEAH, et seront disponibles et accessibles aux fins d'examen / vérification / audit par les missions périodiques de supervision de la Banque et des auditeurs externes ou internes.</p>

<p>Est-ce que l'entité d'exécution conserve des dossiers adéquats sur les transactions financières, y compris les fonds reçus et payés, et des soldes des fonds détenus?</p>	<p>Dispositif de contrôle interne sera mis en place pour s'assurer que chaque transaction est dûment autorisée et correctement enregistrées, et que les actifs sont protégés, conformément au manuel de procédures financières et comptables mis en place au PAGI et adapté pour la gestion du don.</p>
<p>Quelle est la fréquence de production de rapports de suivi financiers?</p>	<p>Le donataire doit s'assurer que les rapports de suivi financiers pour le projet sont préparés et transmis à la Banque au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre, couvrant le semestre, en forme et substance satisfaisantes pour la Banque et aligné avec les modèles convenus. Couvrant au minima les sources et emplois, les emplois par activités / composantes, et la situation du Compte Spécial. Le format sera similaire à celui en place pour le PAGI pour les tableaux susmentionnés.</p>
<p>Les états financiers annuels sont-ils vérifiés par un cabinet d'audit externe?</p>	<p>Le MEAH a transmis dans les délais le rapport d'audit du PAEAR pour 2014. Les problèmes antérieurs identifiés sont inter alia: présence de dépenses inéligibles, non justification de la destination du matériel acquis, le non remboursement du reliquat d'avance de démarrage relatif au marché de travaux.</p> <p>L'audit du Projet sera réalisé par un cabinet d'audit externe indépendant recruté par la FAE, conformément aux termes de référence type de la Banque pour les états financiers des petites opérations et des fonds fiduciaires financés par le groupe de la Banque ; les frais y relatifs seront pris en charge également par la FAE.</p> <p>Le projet sera audité deux fois dans sa vie, un audit à la mi-parcours (financière ou en temps – selon la première éventualité), et un audit à la clôture du projet. Les rapports d'audit seront transmis à la FAE au plus tard six mois après la Date de clôture de l'exercice en question.</p>

Annexe 5:Termes de référence provisoires de la mission de l'étude d'élaboration des SDAU

1. Contexte

Les effets cumulés du changement climatique et des crises socio-politiques avec la suspension provisoire des projets de développement ont lourdement pesé sur le développement humain (151ème sur 187 pays) et l'accès des populations aux infrastructures. En 2012, quatre malagasy sur cinq vivent au-dessous du seuil de pauvreté (soit moins de 2 USD par jour). Entre 2004 et 2012, le taux d'accès à l'assainissement a baissé de 53% à 46%. Sur la même période, le taux d'accès à l'eau potable a connu un léger accroissement jusqu'au 46%.

Cette situation a conduit le Gouvernement à définir dès 2013, une nouvelle stratégie nationale sectorielle eau et assainissement pour la période 2013 – 2018 dont un des axes est l'élaboration de Schémas Directeur d'Assainissement Urbain (SDAU) pour les cinq ex Chefs-lieux de Province (Toliara, Fianarantsoa, Mahajanga, Toamasina, Antsiranana) et les villes secondaires d'Antsirabe, de Taolagnaro et de Nosy-Be qui constituent les pôles de développement économique du pays avec une population globale d'environ 1,6 million d'habitants.

Eu égard aux différents engagements pris par l'État Malagasy en matière d'EAH, le Ministère de l'Eau a jugé nécessaire d'accorder la priorité à la mise en œuvre du plan d'investissements du secteur EAH. C'est ainsi que le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, pour préparer la proposition de projet relative aux SDAU des villes suscitées en application de la stratégie nationale sectorielle.

N°	Ville	Population	Excréta/BV	Eaux usées	Déchets solides	Eaux pluviales
1	Toliara	250 000	Projet toilettes publique Projet STEBV	Ancien réseau du centre-ville Bouché/ Pas de projet	Projet WHH de décharge	Caniveau bouché Projet AFD pour quelques axes
2	Taolagnaro (Fort-Dauphin) (***)	77 600	Taux : 69% 193 Toilettes publiques payantes Pas vidange mécanique Pas de projet prévu	Taux AEP 80 % Pas de réseau collectif Usage des canaux à ciel ouvert comme exutoire Emprise exutoire occupées Pas de projet prévu	Vide : pas de de collecte Pas de projet prévu	Existe réseau, bouché et non entretenu Pas de projet prévu
3	FIANARANTSOA	200 000	Accès 73.% T. publique = 22 unités dont 17 payantes Pas de vidange mécanique Pas de projet prévu	Accès AEP 20.% Accès égout 15% Step : oui (ville haute) Réseau vétuste Pas de projet prévu	Taux 27% Décharge : oui Projet : Ingénieur sans frontière (UE)	Taux : 30% Pas de projet
4	Diégo Suarez Antsiranana (extrême Nord) (****)	141 000	Taux : 87% Lat. publique : 21 # payantes Pas de vidange méc. Pas de projet prévu	Accès AEP : 85% Accès EU : 30% Problème (O&M) Pas de projet prévu	Taux accès : 35% Sans décharge Sans projet	Accès : 20% Problème O&M Quartiers périph inondés Pas de projet
5	Nosy Bé (****) Iles Nord	127 400	Accès 90% TP : 9# payantes Pas de camion de vidange Pas de projet prévu	Accès AEP 85% 40% pas d'O&M Pas de projet prévu	Accès 60% Projet EGEDEN Décharge existe et projet en cours	Accès 10% Problème O&M Inondation périphérie
6	Mahajanga (2008)	225 400	Accès : 43% LP 45 payantes Vidange mécanique et Lits de séchage (2015) Projet en cours (cf. note 1)	Accès AEP 85%	Taux : 46% Projet en cours cf. note 1	Projet existe cependant cf. problèmes (Note 1)
7	Tamatave	263 000	Une step boues de vidange prévue	AEP : 60% par puits	Quelques entreprises de	Réseau dans le centre-ville,

N°	Ville	Population	Excréta/BV	Eaux usées	Déchets solides	Eaux pluviales
					collecte DS Pas de décharge Projet de décharge avec valorisation de 100 à 150 T par jour	caniveaux primaires naturels devenus dépotoirs de DS
8	Antsirabe (2013)	272 000	Accès : 60% Plus de vidange mécanique (camion vidangeur en panne depuis 1 an)	Accès AEP : 74%	Taux d'accès : 40% Collecte et transport vers le site de décharge par le Service de voirie de la Commune urbaine Sans projet	Réseau vétuste et sans entretien Pas de projet

2. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est de doter les principaux centres urbains secondaires de Madagascar de schéma directeur d'assainissement (SDAU) basés sur l'approche de gestion intégrée des eaux et déchets et susceptibles de contribuer à leur résilience au changement climatique.

3. Démarche globale: approche participative et concertation

A toutes les étapes de la mission, et autant que possible pour toutes les tâches que le consultant devra mettre en œuvre, la **démarche participative devra être privilégiée**. Les parties prenantes et les bénéficiaires du projet devront être impliqués de manière à ce qu'elles soient les véritables porteurs des documents qui résulteront de la mission. Le consultant devra déployer une méthodologie qui permette de fonder les solutions sur la base de l'opinion des populations et autres bénéficiaires des SDAU et projets détaillés.

Pour y parvenir, en plus des ateliers et réunions de lancement et de validation, organisés par l'unité de gestion du projet, le consultant organisera avec l'appui des mairies et des DREAH des réunions avec les communautés, les acteurs sectoriels, les ONG, les structures privées, les structures associatives de femmes, de jeunes, les représentants des quartiers, etc...

4. Missions et tâches

Les tâches assignées au consultant sont subdivisées aux missions ci-après :

- Sensibilisation à l'approche de gestion intégrée des déchets urbains;
 - a. Études préliminaires;
 - b. Élaboration des SDAU;
 - c. Élaboration de projets détaillés.

Mission n°1 : Sensibilisation à GIEU/GIDU

Le référentiel pour les études est la **gestion intégrée des déchets urbains (GIDU)**, s'inspirant de l'approche de gestion intégrée des eaux urbaines (GIEU) qui est un des axes stratégiques de la politique sectorielle eau, assainissement et hygiène du Gouvernement pour la période 2013-2018.

Cette approche repose sur les principes fondamentaux suivants :

- **La bonne gouvernance**: un nouvel état d'esprit permettant une approche holistique et trans-sectorielle, des rôles et responsabilités des acteurs clés bien clairs, une collaboration entre les différents services, une politique tarifaire participative sous le contrôle d'un organe de régulation, un ajustement des politiques et de la législation concernant la réutilisation des eaux usées, une transparence dans la gestion de l'information qui doit être accessible au public et aux utilisateurs;
- d. **La participation** : Le modèle GIEU se base d'abord sur une participation effective des partenaires urbains clés, provenant des secteurs public, privé et social et qui ont chacun un intérêt à la bonne gestion de l'eau. Tous n'ont pas le même rôle et la même responsabilité, mais tous peuvent contribuer à leur niveau à une amélioration;
- e. **Une approche holistique** : la conception de la gestion des déchets dans une zone homogène donnée ("bassin versant", par analogie à la GIEU), doit se faire en prenant compte de l'ensemble des déchets solides et liquides sur toute leur filière;
- f. **Les déchets sont des ressources** : des revenus et des emplois substantiels peuvent être générés grâce à la réutilisation des eaux usées, des boues de vidange et des déchets solides dans l'agriculture urbaine, l'irrigation, la production d'énergies alternatives (biogaz, électricité, combustibles solides), etc. Ainsi, les déchets urbains sont de plus en plus perçus comme des ressources pour le développement;
- g. **L'analyse multicritère pour le choix des technologiques**: les critères sont d'ordre financier (investissements et coûts de maintenance), technique (taille de la population, qualité de l'eau, possibilité d'utiliser des systèmes naturels, technologie alternative ou conventionnelle, centralisée ou décentralisée), socioéconomique (capacité à payer, aspects genre), urbanistique (disponibilité d'espace, accessibilité des sites, affectation des zones), environnemental.

La gestion intégrée des déchets urbains émane de l'approche de gestion intégrée des eaux urbaines selon laquelle, les déchets liquides (eaux usées et excréta) et les eaux pluviales doivent être considérés comme des ressources en eau. Pour opérationnaliser cette approche, il est indispensable que les acteurs publics, privés et la société civil en soient bien imprégnés. Sans cette remise à niveau, les acteurs ne pourront pas contribuer efficacement et porter l'élaboration des SDAU et des projets détaillés qui en découleront.

Ainsi au lancement du projet, il sera organisé un atelier de formation/sensibilisation pour la promotion de l'approche de gestion intégrée des eaux urbaines. Les cibles sont :

- les Ministères en charge de l'assainissement (MEAH), de l'urbanisme, de l'environnement, de l'agriculture, des énergies alternatives et de la décentralisation;
- Les mairies des communes ciblées;
- les directions régionales en charge de l'assainissement couvrant ces villes.

Tâches du consultant

TI : Animer l'atelier de sensibilisation sur la GIEU/GIDU au niveau central

Le consultant devra au cours de la session présenter l'approche de GIEU et illustrer, à travers la méthodologie préconisée dans son offre, comment elle sera mise en œuvre au cours de l'élaboration des SDAU.

Les participants à cet atelier seront les points focaux des ministères impliqués dans l'assainissement, les 8 directeurs régionaux en charge de l'assainissement et les représentants des services techniques des mairies des 8 villes ciblées.

L'atelier sera organisé et financé par le maître d'ouvrage à travers l'unité de gestion du projet.

T2 : Animer l'atelier de sensibilisation sur la GIDU au niveau local

De même dans chacune des huit villes, il est attendu du consultant l'animation de l'atelier de sensibilisation des structures déconcentrées des départements ministériels ciblés au niveau central, des mairies (administration et services techniques), des opérateurs privés, des ONG et des représentants des organisations communautaires.

Produits mission 1 :

- P1 - Rapport de démarrage;
- P2 - PowerPoint sur la GIEU et son application au cours de la mission globale

Mission 2 : Études préliminaires

Tache T3 : État des lieux

L'état des lieux consiste à faire la description et l'analyse de la situation actuelle de la filière complète (de l'amont à l'aval de la filière jusqu'à la valorisation) de gestion des eaux usées, des excréta, des déchets solides et des eaux pluviales.

Pour chacun de sous-secteurs de l'assainissement, les aspects devant être couverts sont la description du contexte (géographie, climat, typologie des sols, hydrologie, hydrogéologie, stratification socioéconomique, cartographie des zones, plans affectation des sols, activités économiques, industrielles), le cadre organisationnel et juridique, la couverture ou l'accès des populations aux infrastructures d'assainissement, la qualité physique et le niveau d'entretien et maintenance des ouvrages et équipements, la qualité du service d'assainissement, les coûts d'investissement et d'exploitation, les sources de financement, le taux de recouvrement des coûts des services, les principales activités économiques, les activités liées à l'agriculture urbaine et périurbaines, les spéculations agricoles existantes, les types et les quantités de fertilisants utilisées.

Sur le plan urbanistique, inventorier les sites potentiels pour des infrastructures d'assainissement collectif (dépôts de transit, toilettes publiques, bassin de rétention d'eaux pluviales, etc.). Quelles sont les plans de développement de la ville en termes spatial, démographique, économique? Quelles sont les pratiques de recyclage des déchets (solides, liquides)? Qui sont ces recycleurs? Quelles sont les quantités recyclées? Quels sont les coûts pratiqués? Quel est la demande potentielle en ces produits (eau pour irrigation, fertilisant, énergie, autres)? Quels sont les projets en cours d'exécution ou prévus et quelle est leur consistance? Quels sont les plans des autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, infrastructures urbaines ?

L'analyse de la situation actuelle sera faite pour chacun des sous-secteurs (eaux usées, excréta, eaux pluviales, déchets solides) : quelles sont les succès et quelles en sont les justifications? Quelles sont les contraintes? Quelles sont les potentialités et les opportunités ?

Tache T4 : Inventaires des actions potentielles pour améliorer la situation actuelle

L'analyse de la situation actuelle débouchera sur l'inventaire de variantes d'actions pour mitiger les problèmes d'assainissement identifiés pour l'horizon de 2030. Les variantes concerneront les options technologiques, institutionnelles/organisationnelles, financières :

- *Le zonage* : dresser le zonage de la ville en sous-secteurs relativement homogènes suivant le niveau socioéconomique, l'indice d'activité économique (industrielle, commerciale, agricole, etc.).
- Les variantes technologiques prendront en compte :
 - la gestion intégrée des déchets (solides et liquides) sur toute la filière : de la source des déchets (ménages, lieux publics), aux lieux de regroupement provisoire (site de transit / valorisation) et aux sites de stockage final (décharges finales des déchets solides, station de traitement, etc.). A chaque maillon de la filière, les possibilités de valorisation devront être évaluées;
 - des technologies conventionnelles, alternatives et innovantes;
 - des systèmes de gestion centralisée/décentralisée/mixte des déchets en fonction des contraintes spatiales, socioéconomiques, financières et environnementales ainsi que des débouchés potentiels;
 - de la réhabilitation / reconstruction des infrastructures publiques existantes (canalisation de drainages des eaux pluviales, les réseaux d'égout).
 - S'agissant de la gestion des eaux pluviales, une attention toute particulière devra être portée à la réhabilitation des infrastructures existantes plutôt qu'à leur extension, vu les difficultés d'entretien et de maintenance que rencontrent les communes.

Chaque variante sera caractérisée par les critères non exclusifs suivants :

- ✓ Institutionnels : capacité des acteurs actuels pour leur mise en œuvre et leur gestion;
- ✓ Financiers : coûts globaux et unitaires d'investissement;
- ✓ Économiques : coûts globaux et unitaires d'exploitation et de maintenance, gain économique résultant de la réutilisation des produits;
- ✓ Sociaux : emplois potentiels, déplacement de population, etc.
- ✓ Environnementaux : degré de pollution/protection de l'environnement, déplacement de population, protection contre les inondations;
- ✓ Genre : emploi potentiels pour les différentes catégories sociales (jeunes, femmes, handicapés), accessibilité des ouvrages aux handicapés
- ✓ Etc.

Tache 5 : Évaluation des variantes

Les variantes seront évaluées à l'aide d'une méthode d'analyse multicritère permettant de classer les variantes identifiées et d'aider les acteurs locaux des villes respectives à décider de la meilleure variante devant être retenue pour le SDAU.

Tâche T6 : Élaboration du rapport sur les études préliminaires

Le consultant élaborera pour chaque ville ciblée un rapport portant « Étude préliminaire du SDAU de la commune de [Commune ciblée]. Le rapport comprendra trois parties : (1) État des lieux; (ii) Variantes; (iii) analyse et classification des variantes

Tâche T7: Animation de l'atelier de validation du Rapport d'étude préliminaire

Le consultant animera un atelier pour présenter aux parties prenantes de l'assainissement dans chaque localité les résultats de l'étude préliminaire.

Les participants seront les membres du comité technique local, les représentants de quartiers, les ONG locales, etc. Les frais d'organisation et de participation seront à la charge de l'unité de gestion du projet.

Résultat attendu : Adoption d'une variante permettant de développer le SDAU

Produits mission 2 :

- P3 : Rapport sur les études préliminaires en 3 parties

Mission 3 : Élaboration du Schéma directeur d'assainissement urbain

T8 : Rapport provisoire SDAU

Le schéma directeur sera bâti sur la base de la meilleure variante qui sera validée par l'instance ad hoc au niveau local. Les actions à mener devront être déclinées sous forme de programme d'actions 2020, 2025 et 2030. Le SDAU doit décrire comment les déchets solides, liquides (excréta, eaux usées) et les eaux pluviales seront gérés de manière intégrée dans chaque ville. Le rapport décrira notamment :

Le schéma directeur (SDAU) sera élaboré sur la base de la meilleure variante qui sera validée. Les actions seront déclinées sous forme de programme d'actions 2020, 2025 et 2030. Le SDAU décrira comment les déchets solides, liquides (excréta, eaux usées) et les eaux pluviales seront gérés de manière intégrée de chaque centre urbain. Le document comprendra :

- Le découpage en zones homogènes;
- h. Les infrastructures et équipements publics de GIDU appropriés dans chaque zone homogène ainsi que les plans de masse des ouvrages;
- i. Les dispositions organisationnelles et réglementaires : rôles du secteur public, des entreprises privées, des ONG, des structures communautaires de base, de la population et autres bénéficiaires privés de service d'assainissement;
- j. Les mécanismes de financement des investissements et des charges permettant d'assurer la durabilité des infrastructures, des équipements et services d'assainissement;
- k. Les mesures d'accompagnement;
- l. Le programme d'investissement pour 2020, 2025, 2030.

T9 : Animation atelier de validation du SDAU

Le SDAU sera présenté en atelier de validation qui sera organisé par l'UGP et animé par le consultant.

Résultat attendu : Validation du SDAU et du plan d'action, notamment des actions prioritaires (réalisations à faire d'ici 2020) devant faire l'objet d'études détaillées (mission 4).

T10 : Rapport final SDAU

Sur la base des amendements de l'atelier de validation, le consultant finalisera le rapport de SDAU.

Produits mission 3 :

- P4 : Rapport provisoire sur le SDAU (Tâche 8)
- P5 : Rapport final SDAU (Tâche 10)

Mission 4 : Études détaillées

Les études détaillées concernées les EIES et APD dans quatre des huit villes ciblées.

Tâche 11 : Étude d'impact environnemental et social

L'étude EIES sera conduite par rapport aux infrastructures retenues dans le SDAU et devant être réalisées au plus tard en 2020. Ces études seront conduites conformément à la législation en vigueur à Madagascar, notamment la Directive générale pour la réalisation d'une étude d'impact environnemental, 2000. Le consultant mènera les activités suivantes :

- a. Faire la description des dégradations causées à l'environnement par la situation actuelle ;
- b. Identifier de façon concise, claire et argumentée les impacts négatifs ou positifs des travaux et du fonctionnement des différentes options technologiques de chaque composante;
- c. Evaluer ces impacts identifiés ;
- d. Faire une proposition conséquente de mesures pour l'atténuation des impacts négatifs ;
- e. Evaluer le coût des mesures d'atténuation ;
- f. Elaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental.

Résultat attendu : Rapport d'EIES dont le contenu du rapport sera conforme au plan indiqué dans la Directive de 2000 en matière d'EIES.

Tâche 12 : Étude d'avant-projet détaillé (APD)

L'APD doit intégrer les recommandations de l'EIES et approfondir les aspects techniques, organisationnels, financiers et économiques, les mesures d'accompagnement (formation, marketing professionnel des nouveaux services et produits, etc...).

L'APD doit contenir :(i) les Plans d'exécution des ouvrages; (ii) les prescriptions techniques des ouvrages ; (iii) le détail descriptif et quantitatif des travaux, aménagements ; (iv) les prescriptions techniques des équipements; (iv) le détail descriptif et quantitatif des équipements ; (v) le chronogramme détaillé des travaux; (vi) les mesures d'accompagnement

et leurs termes de référence ; (vii) le plan de suivi de la mise en œuvre de toutes les actions prévues.

Le dossier de l'APD comprendra :

- a. Plans et Descriptifs Techniques: les études techniques de chaque type d'ouvrage retenu seront suffisamment détaillées par des plans et des descriptifs pour permettre une compréhension et une exécution correctes par l'entreprise chargée des travaux, l'APD ;
- b. Prescriptions Techniques : pour chaque type d'ouvrage, le Consultant fournira les prescriptions techniques pour la réalisation des travaux, les plans d'exécution détaillés, les quantitatifs. Il donnera avec les notes de calcul les caractéristiques de sols et hypothèses de calcul prises en compte pour le dimensionnement ;
- c. Détail descriptif et quantitatif des travaux, aménagements et équipements : Il sera établi un détail descriptif et quantitatif des travaux, aménagements et équipements. Le consultant établira, à part, une note confidentielle à l'intention du maître d'ouvrage, donnant le détail estimatif des travaux, aménagements et équipements pour chaque type d'ouvrage, sur la base de prix unitaires correspondant aux conditions locales, collectés grâce à des enquêtes précises menées par lui ;
- d. Chronogramme détaillé des travaux : Il sera établi un chronogramme détaillé des travaux. Le consultant établira une fiche des consignes de sécurité à observer durant l'exécution des travaux
- e. Plan de suivi : le consultant établira une courte note proposant un plan de suivi sur deux à trois ans à partir de la mise en exploitation des ouvrages et de surveillance technique de leur comportement ;
- f. Formation: il établira un schéma de formation nécessaire pour le personnel chargé de l'exploitation et de la maintenance des installations et de suivi de la pollution et de ses effets sur le milieu récepteur. Le Consultant établira un schéma de formation budgétisé pour chaque catégorie des acteurs concernés. L'objectif de ce schéma sera un développement des capacités dans la planification, la gestion et le suivi des services d'assainissement urbain intégré ainsi que la promotion des pratiques appropriés en matière d'hygiène du milieu. Ce plan de formation inclura les aspects suivants: l'identification des structures de formation, nationale ou régionale, les plus appropriées pour organiser et dispenser les formations adéquates, la préparation, pour chaque catégorie d'acteurs, de programmes types de formation, définition des supports didactiques nécessaires et estimation de leurs coûts.

Résultat attendu : Un rapport d'APD sur la GIDU par ville.

Tâche 13 : Validation de l'APD

Un atelier de validation de l'APD par le comité technique local (CTL) sera animé par le consultant. L'atelier sera organisé par l'UGP.

Tâche 14 : Préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

Le consultant aura à sa charge la préparation du DAO pour les travaux de construction, d'aménagement et d'équipement des différents types d'ouvrages retenus, il rédigera, entre autres ..

- a. L'avis d'appel d'offres ;
- b. Les Instructions aux Soumissionnaires ;
- c. Le modèle de Soumission ;
- d. Le contrat ou cahier des clauses administratives particulières ;
- e. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- f. Le cadre de Bordereau des prix unitaires, et
- g. Le cadre du Devis Quantitatif/Estimatif

Il établira les DAO pour chacun des lots de travaux et d'équipements, en veillant tout spécialement, au niveau des Instructions aux Soumissionnaires, à la définition des critères de post-sélection et aux modalités d'application en toute conformité avec les directives de la Direction Générale des Marchés Publics .

Le Consultant précisera dans le DAO :

- a. Le détail des travaux à réaliser: le Consultant indiquera l'état des lieux des sites, la consistance des prestations et travaux à réaliser, les modalités d'exécution ;
- b. La conformité des produits et matériaux aux normes: les spécifications concernant les produits et matériaux proposés pour le projet devront être conformes aux normes ;
- c. La provenance, qualité, préparation des matériaux: le cahier des charges des travaux devra comprendre les spécifications sur les qualités des matériaux nécessaires (matériaux argileux, terre végétale, matériaux de drainage), les essais et contrôles utiles ;
- d. Les caractéristiques techniques des produits et fournitures : les spécifications techniques concerneront notamment l'agrément des fournisseurs ;
- e. Les contrôles: les dispositions générales devront permettre de fixer les responsabilités de tous les intervenants : Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, Entrepreneur et ses sous-traitants.
- f. Le mode d'exécution des travaux : le mode d'exécution des travaux doit prendre en compte tous les aspects de la réalisation des ouvrages.

Produits mission 4 :

- P6 : Rapport provisoire EIES (Tâche 11)
- P6 : Rapport final EIES (Tâche 11)
- P7 : Rapport provisoire APD (Tâche 12)
- P8 : Rapport final APD (Tâche 12)
- P10 : DAO (Tâche 14)

5. Structuration de la mission

Les études seront conduites en deux grandes étapes : (i) Lancement du Projet et Etudes pour une ville pilote ; (ii) Extension des études aux autres villes ciblées.

Etape 1 : étape d'apprentissage structurée par rapport à la GIEU/GIDU à partir d'une ville pilote sur une période prévisionnelle de 10 mois. Cette étape a un objectif pédagogique visant à familiariser les parties prenantes et les experts locaux de l'équipe du consultant à l'approche de GIDU et ce dans le but de gagner du temps lors de l'étape 2;

Étape 2 : Extension des études de SDAU aux sept (7) autres villes dont trois (3) pour lesquelles les études d'APD seront effectuées. Cette étape durera 18 mois

La durée totale de la mission est prévue sur 28 mois à compter de la date de signature du contrat.

La ville pilote sera parmi les 8 villes ciblées dans le document de politique nationale et sera précisée par le maître d'ouvrage avant la signature du contrat.

Étape 1 : Lancement et études dans la ville pilote (10 mois)

Au cours de cette étape, les missions 1, 2, 3 et 4 seront déroulées dans une seule ville pour une durée prévisionnelle globale de 10 mois.

Cette étape a aussi un objectif pédagogique pour familiariser les parties prenantes et les experts locaux de l'équipe du consultant afin de gagner du temps lors de l'étape 2.

Étape 2 : Extension des études aux autres 7 centres urbains secondaires (18 mois)

Cette étape est scindée en deux sous-étapes :

- E₂₁ : Etablissement de SDAU pour 7 villes secondaires. Dans cette perspective, les tâches T2 à T10 seront effectuées par le consultant ;
- E₂₂ : Etablissement des études détaillées avec la mise en œuvre des tâches T12 à T14 pour 3 des 7 villes dotées de SDAU.

Cette étape 2 s'étale sur une durée prévisionnelle de 18 mois.

6. Durée de la mission

La durée globale prévisionnelle des études est de 28 mois. Toutefois, le consultant a la latitude de proposer une approche permettant d'atteindre les objectifs visés dans un délai plus rapide : certaines activités de la deuxième étape pouvant être enclenchées au cours de la période pilote, notamment vers la fin de celle-ci.

7. Livrables

Les indicateurs de performance du consultant sont les livrables ci-après :

Mission	Produits à livrer par le consultant			
	Étape 1 (ville pilote : apprentissage structurée de la GIEU/GIDU)		Étape 2 (Pour chacune des 7 CUS)	
	Rapport	Échéance (mois)	Rapport	Échéance (mois)
1	P1 - Rapport de démarrage/rapport méthodologie détaillée;	M _{sc} +2		
	P2 - PowerPoint sur l'application de la GIDU	M _{sc} +2		
2	P3 : Rapport sur les études préliminaires	M _{sc} +4	P3 : Rapport sur les études préliminaires	M _{sc} +18
3	P4 : Rapport provisoire SDAU	M _{sc} +6	P4 : Rapport provisoire SDAU	M _{sc} +22
	P5 : Rapport final SDAU	M _{sc} +8	P5 : Rapport final SDAU	M _{sc} +26
4	P6 : Rapport provisoire EIES	M _{sc} +7	P6 : Rapport provisoire EIES	M _{sc} +24
	P7 : Rapport provisoire APD	M _{sc} +8	P7 : Rapport provisoire APD	M _{sc} +28
	P8 : Rapport final APD	M _{sc} +10	P8 : Rapport final APD	M _{sc} +30
	P10 : DAO	M _{sc} +10	P10 : DAO	M _{sc} +30

M_{sc} = Mois de signature du contrat du consultant

8. Composition de l'équipe du consultant

L'équipe clé du consultant doit être constituée d'experts ayant au moins le niveau de la maîtrise (bac+4 ans) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans des postes similaires. Le consultant indiquera la liste des autres personnes ressources qu'il mobilisera ainsi que les inputs prévus.

Dans leurs propositions, les consultants sont libres d'apporter des modifications à la liste d'experts en le justifiant et en précisant les tâches qu'il leur assignera; l'objectif étant l'atteinte résultats visés pour la mission. En particulier, à l'étape 2, le consultant pourrait proposer pour un même profil 2 experts afin de conduire les études en parallèle dans les 7 autres centres urbains secondaires.

Le nombre total d'hommes/mois pour la mission globale (étape 1 et étape 2) est estimé à environ 127 homme/mois dont au moins 74 HM d'experts locaux.

Les personnels considérés pour la mission sont:

Experts		Profil
Experts Internationaux		
1	Chef de mission	Expert international, génie sanitaire, traitement et valorisation des déchets urbains, familiarisé à l'approche de gestion intégrée des ressources en eau et des déchets urbains (GIEU) et aux outils d'aide à la décision multicritère, le partenariat public-privé, innovations technologiques en gestion des déchets Expérience d'au moins 20 ans dans la conduite et la coordination de missions de SDAU, de programmes d'investissement en milieu urbain des pays en développement
2	Expert financier	Au moins 15 ans d'expérience en analyse financier de projet d'investissement, familier avec les finances des collectivités locales des villes en développement Chargé du diagnostic des aspects financiers de l'assainissement dans les collectivités locales, l'analyse des mécanismes et gisements existant pour le financement du secteur, des propositions pour le financement durable du secteur (investissements et charges récurrentes)
3	Expert en gestion des excréta et boues de vidange Ce poste peut être assumé par Expert 4 ou 5	Ingénieur sanitaire/civil d'au moins 15 ans d'expérience dans l'assainissement des eaux usées et des excréta sur toute la filière (sources de production des déchets, au transport, traitement et valorisation) dans les pays en développement, en technologie intégrée de gestion des déchets, technologies alternatives, technologies innovantes. Expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des déchets solides, et des eaux pluviales Expérience dans l'élaboration des APS, APD et DAO
4	Expert Gestion déchets solides urbains Ce poste peut être assumé par Expert 3 ou 5	Ingénieur sanitaire/civil d'au moins 15 ans d'expérience dans la gestion et la valorisation des déchets solides dans les pays en développement, Expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des excréta, des eaux usées et des eaux pluviales respectivement Expérience d'au moins 5 ans dans les approches/technologies de gestion intégrée des déchets urbains, technologies alternatives, technologies innovantes. Expérience d'au moins 15 ans dans l'élaboration des APS, APD et DAO
5	Expert assainissement pluvial Ce poste peut être assumé par Expert 3 ou 4	Ingénieur sanitaire/civil d'au moins 15 ans d'expérience dans l'assainissement pluviale dans les pays en développement, Expériences d'au moins 5 ans en gestion des eaux usées, des excréta et des déchets solides Expériences d'au moins 5 ans dans les technologies alternatives, technologies innovantes de gestion des eaux pluviales Expérience dans l'élaboration des APS, APD et DAO
6	Expert en valorisation énergétique des déchets urbains	Expert d'au moins 5 ans d'expérience dans la valorisation énergétique des déchets organiques provenant des boues de vidange et des fraction organiques des déchets solides (bioénergie).

Experts locaux		
6	Expert assainissement	Ingénieur sanitaire/civil, ayant au moins 10 ans d'expériences dans l'assainissement urbain, les études de faisabilité, l'élaboration des APS, APD et DAO, dans la coordination des missions d'études Il sera l'homologue local du chef de mission et assurera la coordination de l'équipe d'experts locaux.
	Expert agronome	Ingénieur agronome d'au moins 10 ans d'expérience avec des connaissances avérées dans la fertilisation avec les amendements organiques Il sera chargé de l'évaluation des besoins en amendements organiques selon les spéculations utilisées dans les périmètres agricoles immédiats des centres urbains secondaires ciblés. Il sera chargé de l'évaluation de l'impact économique et financier de la réutilisation des intrants organiques comparativement aux engrais chimiques.
8	Expert développement social	Maîtrise en sciences ou développement social d'au moins 10 ans d'expérience dans les projets et le travail communautaire et social. Expérience avérée dans le genre, le développement inclusif, les approches participatives, le développement porté par les communautés. Implication dans les études de faisabilité sociale de projet (5 ans au moins)
9	Expert Génie civil	Ingénieur génie civil (bac +4 ans), d'au moins 10 ans d'expérience dans les études d'APS, APD, la préparation des DAO. Il travaillera en étroite collaboration avec les experts internationaux et l'expert national homologue du chef de mission Expérience dans des projets d'assainissement d'au moins 2 ans
10	Technicien supérieur GC	Bac +2 ans avec au moins 5 ans d'expérience en génie civil, dans la préparation des APS, APD et DAO
11	Expert en EIE	Au moins 10 ans d'expérience professionnelle au niveau de la région en évaluation environnementale et sociale. Il doit avoir dirigé des évaluations environnementales et sociales stratégiques, participé à des EIES de périmètres irrigués de tailles variables en Afrique sub-saharienne et notamment en zones humides. Il doit avoir une bonne connaissance des politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la banque et des autres bailleurs de fonds

9. Cadre institutionnel de l'étude

7.1 Supervision

L'unité de gestion du projet, basée au MEAH (UGP) assure la gestion administrative et financière du projet. Elle sera assistée au niveau central (Antananarivo) par le Comité technique central et au niveau des centres urbains secondaires par les comités techniques locaux, chargés de la validation des documents techniques et tous les produits de la mission du consultant.

7.2 Accès à l'information

L'UGP assurera la coordination et la liaison entre l'équipe du consultant et l'ensemble des structures et services au niveau central et dans les centres urbains secondaires. Il facilitera les contacts, les visites dans les zones de l'étude et veillera à ce que le consultant ait accès à tous les renseignements, études et documents disponibles qui lui sont nécessaires pour réaliser avec satisfaction sa mission.

7.3 Ateliers de validation et réunions de concertations des acteurs locaux

Les ateliers de lancement et de validation seront organisés l'UGP en relation avec les comités techniques locaux et au niveau central. En revanche, dans le cadre de ses investigations, le consultant initiera au besoin des réunions de concertation avec les acteurs et parties prenantes dans les centres urbains secondaires ciblés. Cette dernière approche est fortement recommandée de manière à contribuer à la prise en charge ou le portage des SDAU par les bénéficiaires.

Annexe 6 : Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne.

NOTE: Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donateur de façon à s'adapter à la réalité du Donateur et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donateur de s'y conformer.

1. Conditions générales

Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.

Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.

La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.

Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE.

Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".

Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

2. Véhicules, fournitures et équipements

La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni

avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.

Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.

Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

3. Communiqués de presse et avis aux médias

La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.

Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.

La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.

Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.

Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.

Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire.

Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

4. À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement. Fondée en 2004, la FAE aide les pays africains à atteindre les buts et objectifs pour le secteur de l'eau et l'assainissement fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015 et par la Vision africaine de l'eau 2025. Sa mission est de mobiliser des ressources pour l'eau et l'assainissement en Afrique, en contribuant à la préparation de projets d'investissement, l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la promotion des connaissances sur l'eau en vue d'améliorer la sécurité de l'eau en Afrique. En fin 2011, la FAE avait financé 69 projets dans 50 pays à travers des projets nationaux et régionaux, y compris dans la plupart des États fragiles d'Afrique. Depuis sa création, la Facilité a mobilisé plus de 420 millions d'euros à la suite de ses activités de préparation de projets, portant son ratio moyen d'effet de levier à environ 1:20. Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

5. Conférences de presse

Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.

Les invitations doivent porter le logo de la FAE.

Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.

Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.

Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

6. Visites de presse

Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / Gouvernement du Donataire.

7. Visites par des représentants des gouvernements, bailleurs de la FAE

Les visites de projets par des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du Gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux.

Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du Gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

8. Fiches, brochures et bulletins d'information

Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.

Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».

La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.

Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

9. Communication électronique

Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

10. Signalétique

Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

11. Photographies et productions audiovisuelles

Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.

Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.

La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances. Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le

soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.

Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

12. Plaques commémoratives ou signalétique

Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.

Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

13. Articles promotionnels

Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.

Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB etc.